

ROUMOULES

Alpes-de-Haute-Provence





SOMMAIRE

LA VIE MUNICIPALE

(page 1)

- **Séances du Conseil Municipal**
- **Etat civil**
- **Tous nos vœux de bonheur**

TRAVAUX

(page 8)

L'ACTIVITE COMMUNALE

(page 9)

- **Bibliothèque**
- **Repas des plus de 60 ans**
- **Cérémonie du 8 Mai**
- **Bienvenue aux nouvelles entreprises**
- **Education**
- **Commission aide et action sociale**

TOUR D'HORIZON DES ACTUALITES

(page 15)

- **Nouvelles du Parc du Verdon**
- **MODEF**

ANIMATIONS

(page 16)

- **Calendrier**
- **La vie associative**

PATRIMOINE

(page 24)

- **La Mamé**
- **Quelques lignes d'histoire**

A VOS FOURNEAUX

(page 27)

BOTANIQUE

(page 29)

- **Les oliviers**

INFOS PRATIQUES

(page 31)





Ce que j'en pense...

Mesdames et Messieurs, chers habitants de Roumoules,

Avant toute chose, je veux remercier très chaleureusement tous les électeurs de Roumoules qui ont une nouvelle fois participé de façon très importante aux élections municipales de mars dernier. C'est le signe de leur attachement à leur commune et à la démocratie de proximité où l' élu occupe le 1^{er} rôle. Je les remercie aussi de m'avoir renouvelé leur confiance ainsi qu'à l'équipe municipale qui m'entoure. Les résultats du scrutin nous confortent dans notre détermination à poursuivre une politique élaborée depuis plus de 40 ans et qui consiste à développer de façon harmonieuse, raisonnée et cohérente notre village tout en préservant son cadre rural et sa qualité de vie qui sont, entre autres, ses principaux atouts.

Le conseil municipal élu en mars dernier est toujours aussi dynamique, dévoué et déterminé. C'est une équipe qui associe des « anciens » expérimentés et des « nouveaux » pleins d'enthousiasme et d'idées pour leur village. Elle s'est mise tout de suite au travail, le 1^{er} acte fort de cette nouvelle mandature a été le vote à l'unanimité du budget 2014. Chaque conseiller a pris des responsabilités au sein des différentes commissions municipales, de nouvelles ont été créées, de même que dans les commissions de la communauté d'agglomération DLVA où il faut absolument être présent et vigilant. Nous n'y manquerons pas. L'objectif est d'être au maximum à l'écoute de nos habitants, de répondre au mieux à leurs attentes tout en œuvrant pour l'intérêt général.

Des projets pour notre commune, il y en a beaucoup même si depuis plus de 40 ans Roumoules a investi régulièrement et progressivement pour se doter d'équipements et d'infrastructures de qualité qui contribuent à son attrait.

Cette politique est toujours la nôtre. Avant les élections municipales, nous nous sommes présentés à vous avec un programme, je ne vais pas le détailler à travers ces quelques lignes, mais notre volonté est de le mener à bien car celui-ci se veut réaliste et surtout réalisable. D'aucun pourrait lui reprocher de n'être pas plus ambitieux. Oui, nous le reconnaissons mais nous sommes des élus responsables et compte tenu de la période très difficile que nous traversons, la sagesse et la prudence s'imposent. Notre pays traverse une crise économique, sociale et sociétale sans précédent. L'argent, d'où qu'il vienne, se fait de plus en plus rare. Depuis quelques années, l'État baisse considérablement les dotations allouées aux communes, c'est-à-dire moins de recettes fiscales. Par contre, la frénésie réglementaire ou normative ne cesse de se développer malgré les discours officiels, aggravant nos charges de fonctionnement et d'investissement : la réforme des rythmes scolaires ou les nouvelles règles d'urbanisme en sont deux exemples.

Nos financements habituels qui sont le Département et la Région connaissent les mêmes problèmes. Il nous est de plus en plus difficile de trouver les subventions pour financer en partie nos projets. Face à ce problème majeur, nous devons avoir une gestion de plus en plus économe des deniers publics, de l'argent de vos impôts. C'est notre cas, nos finances sont toujours saines mais désormais nous comprimons davantage nos charges de fonctionnement en ne privilégiant que les dépenses obligatoires et indispensables pour maintenir des services de proximité de qualité. Le superflu n'est plus de mise, si nous voulons continuer à investir selon les moyens dont nous disposons, c'est un choix politique fort de l'équipe municipale, tout en maintenant une fiscalité sur les contribuables la plus modérée possible.

Avec l'été qui arrive, la quiétude de notre village peut être troublée par quelques incivilités, désagréables pour tous. Je fais appel au civisme de tous et à votre sens des responsabilités pour que tout se passe le mieux possible pour le plus grand bien commun.

Je compte sur vous.

Bon été à tous

Le Maire,

Gilles MEGIS



Le Conseil Municipal

Maire, Gilles MEGIS

1^{er} Adjoint, Serge CHUDZIK

2^e Adjoint, Concetta ZUNINO

3^e Adjoint, Jean BLANC

Robert AMBROSI

Annie BARATTA

Delphine CHAILLAN

Alain COCUAUD

Marie-Christine DEAUZE

Jean-Philippe LO SCHIAVO

Laurent MANUEL

Sébastien MOHEN

Gilles PRIN-ABEIL

Alain Patrick ROY

Annie TAXIL

Séances du Conseil Municipal

Comptes rendus sommaires

Séance du 18 décembre 2013

Adoption du compte rendu de la séance du 26 novembre 2013, à l'unanimité.

N° 2013 – 069 - Transfert de la zone d'activité de Valensole à la DLVA : accord pour les conditions patrimoniales et financières pour ce transfert.

N° 2013- 070 – Fédération Départementale des Collectivités Electrifiées des Alpes de Haute Provence : Accord pour les modifications statutaires. La FDCE devient le Syndicat d'énergie des Alpes de Haute Provence (SDE 04).

N° 2013 – 071 Tablettes et ordinateurs pour l'école : Accord pour ce projet. Faire la délibération demandant la Subvention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2014) pour cette acquisition.

N° 2013- 072 – Gite 4 rue des Oliviers : Faire délibération pour résilier le bail de Claire RIGGI au 31 décembre 2013, à l'unanimité.

N° 2013 - 073. L'association de Coordination du Maintien à Domicile du Pays de Haute Provence (COO.MAI.D) intervient dans le cadre du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie et accompagne des personnes sur la commune. Accord pour verser une subvention exceptionnelle de 500 € pour aider cette association. À l'unanimité.

N° 2013 – 074. Accord pour acheter une armoire froide pour la salle polyvalente à Provence Froid à Villeneuve pour un montant de 969 euros HT.

N° 2013- 075 - Demander la subvention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2014 pour le projet de réfection de voirie 2014 (Rue des rosiers, rue des Romarins, Rue des Lavandes, Voie communale n°4 et chemin de l'École). Faire délibération à l'unanimité et solliciter la DETR 2014.

N° 2013 – 076 - Mise à disposition de services entre la commune et la DLVA : accord pour cette mise à disposition des services de la commune. Établir une convention avec critères de répartition. Faire la délibération nécessaire.

N° 2013 – 077 - Mise à disposition des biens relatifs à la compétence culturelle à la DLVA : accord pour cette mise à disposition des biens immeubles et meubles affectés à l'exercice de la compétence culturelle. Établir un procès-verbal. Faire la délibération nécessaire. À l'unanimité.

Séance du 27 janvier 2014

Adoption du compte rendu de la séance du 18 décembre 2013, à l'unanimité.

DPU non exercé : Vente Consorts Rouvier/ Depeuille (F235), vente Arsanto/Riggi (ZC37).

N° 2014 – 001 - Matériel informatique mairie : Accord pour renouveler les contrats avec changement du matériel avec maintenance sur trois ans avec la société JVS Mairistem. Faire délibération acceptant les devis proposés pour horizon village on-line avec matériel, antivirus et rachat matériel. À l'unanimité.

N° 2014 – 002 - Demander la subvention des aides départementales à la voirie du Conseil Général 2014 pour le projet de réfection de voirie 2014 (Rue des rosiers, rue des Romarins, Rue des Lavandes, Voie communale n°4 et chemin de l'École). Faire délibération à l'unanimité approuvant ce projet et solliciter cette subvention. À l'unanimité.

Repas des + de 60 ans : Demander un devis à Thiebaut à Roumoules, à Bondil à Moustiers et à laëtit'cuisines à Riez

Concession de jouissance annuelle de la parcelle ZS 62 à Monsieur Jean Louis Allandit. Accord pour le renouvellement. À l'unanimité.

Convention oliviers Pasini Thomas : accord pour établir cette convention au nom de son fils Pasini Patrice. À l'unanimité.



Courrier de M. Giran sur la taxe des ordures ménagères : le conseil municipal a pris acte de sa requête mais la commune n'est plus compétente en matière de traitement des ordures ménagères. Il faut qu'il s'adresse à la DLVA. La commune va solliciter la DLVA pour lui demander d'étudier le plafonnement des valeurs locatives. Faire courriers.

Séance du 20 février 2014

Adoption du compte rendu de la séance du 27 janvier 2014, à l'unanimité.

DPU non exercé : Vente Liccioni/ Vidal Busser (F494 et 497).

N° 2014 – 003 – Rapport complémentaire de la CLECT sur le réajustement de l'évaluation de certaines compétences : Eclairage public, Plan massif, Rivière, Enfance, Jeunesse et Culturelle. Approbation des décisions et des montants de ces attributions complémentaires. À l'unanimité. Faire délibération.

Accord pour recruter un emploi saisonnier d'adjoint des services techniques à temps non complet à 20 h par semaine du 1 avril au 30 septembre 2014. Affichage.

N° 2014 – 004 Pluvial Rue des Peupliers : Accord pour le devis établi par l'entreprise CMTD d'un montant de 1 960 euros HT. Faire délibération. À l'unanimité.

N° 2014 – 005 - Programme Local l'Habitat (2014-2020) : la commune donne un avis favorable à ce programme. Faire délibération à l'unanimité.

N° 2014 – 006 – Participation à la Protection Sociale Complémentaire. Accord pour cette participation. Le montant est fixé à 10 euros par mois et par agent à compter du 1^{er} avril 2014. Faire délibération à l'unanimité.

N° 2014 – 007- Carte cantonale : Le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet de décret portant délimitation des cantons dans les Alpes de Haute Provence. Faire délibération. À l'unanimité.

Fleurissement village : Accord pour le devis du Gaec Horticole du Verdon. À l'unanimité

Repas des plus de soixante ans : Le menu de la SARL l'Olivraie à Roumoules est retenu.

N° 2014 – 008 – Subvention exceptionnelle aux sinistrés du Var : Verser 1 000 € à l'Association des Maires du Var. Faire délibération à l'unanimité.

N° 2014 – 009 Subventions 2014 : 50€ à l'A.D.A.P.E.I., 100€ à AFM TELETHON, 60 € à l'amicale Cyclotouriste Riézoise, 100 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Riez, 50€ à l'A.P.A.J.H, 50€ à l'Association Française des Scléroses en Plaques, 100 € à l'Association Locale d'Aide à Domicile en Milieu Rural du Plateau de Valensole, 300 € à l'association Musicale de Roumoules, (Mme Baratta quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 100 € à l'association sur les chemins de la Rabasse, (Mme Baratta revient en séance), (Madame Zunino quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après)

5000€ + subvention complémentaire de 500€ pour le challenge Pierre GUILLAUMOND au Comité des Fêtes de Roumoules. (Madame Zunino revient en séance), 2400 € à la Coopérative Scolaire de l'Ecole de Roumoules, 50€ à la CROIX ROUGE, 150€ à l'association Echo du Colostre, 60€ pour l'Ecole de Ski secteur Riez, 50€ à la FNACA, 300€ à l'Association la Collinette, (Mme Baratta quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 1500 € au Club Inter-Ages « le Colombier », (Mme Baratta revient en séance), 1500€ pour les Festivades à l'association les Ateliers de la Goulotte à Roumoules, 50 € à la Ligue contre le Cancer, 1 000 € à l'association Moto Club de Roumoules, 50€ à l'Association PERCE-NEIGE, 100 € à l'Association « les Restaurants du cœur », 30€ à Riez Country, 100 € au Secours Catholique du secteur Plateau des Lavandes, 50 € au Souvenir Français, 60€ à l'association Sporting Club Riezois, 60€ au tennis club Riezois, 50€ à l'Union Nationale des Combattants, 150€ à l'association VOVINAM,

Séance du 17 mars 2014

Adoption du compte rendu de la séance du 20 février 2014, à l'unanimité.

N° 2014- 010 - Fonds de Solidarité pour le logement : Participation pour 2014 de 0,61 € par habitant soit 436.76 €. Faire la délibération à l'unanimité.

Agent des services techniques saisonnier d'avril à septembre : six candidats se sont inscrits en temps voulu. Messieurs Malvicino-Bagarry Frédéric, Mamine Sofian, Schmidt Bruno, Da Silva Coelho José Alberto, Crotogli Yves et Porre Olivier. Après étude des dossiers, Monsieur Da Silva Coelho José Alberto est retenu pour cet emploi à l'unanimité. Faire le contrat de travail.

N° 2014-011 - Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires en cas d'élection : prendre la délibération nécessaire autorisant cette indemnité avec un coefficient de 5. À l'unanimité.

N° 2014-012 - Demander la subvention amendes de police 2014 pour le projet d'achat de quatre panneaux radars pédagogiques. À l'unanimité. Faire délibération.

Plan de Formation : Accord pour ce plan 2014. Le présenter au Comité Technique Paritaire. À l'unanimité

Monsieur Alain BLANC arrive en séance

N° 2014-013 - Convention cadre de partenariat avec le CNFPT : Accord pour cette convention relative à la formation complémentaire concernant les actions de formation continue (stages payants), les dispositifs spécifiques et les publics non cotisants pour 2014. Faire délibération. À l'unanimité.

N° 2014 – 014 –Comptes de gestion 2013 : Approuvés pour la Commune, lotissement Chauret et lotissement Zone Artisanale. Faire Délibération à l'unanimité.



N° 2014 - 015 - Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur Alain BLANC, 1^{er} adjoint présente les comptes administratifs 2013 : Approuvés pour la Commune, lotissement Chauret et lotissement Zone Artisanale. Faire la Délibération à l'unanimité

Monsieur le Maire revient en séance.

Délibérations d'affectation des résultats :

* **N° 2014 - 016 -** Pour la Commune :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 de 92 104. 21 euros.

Excédent de résultat de fonctionnement reporté 002 : 135 866.21 euros. À l'unanimité.

* **N° 2015 - 017 -** Pour le budget le lotissement Chauret :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté 002 : 51 209.49 euros. À l'unanimité.

* **N° 2016 - 018 -** Pour le budget lotissement Artisanal :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté 002 : 21 153.62 euros. À l'unanimité.

Séance du 28 mars 2014

Procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection d'un maire et des adjoints.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Gilles MEGIS, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installé : M. Robert AMBROSI, Mme Annie BARATTA, M. Jean BLANC, Mme Delphine CHAILLAN, M. Serge CHUDZIK, M. Alain COCUAUD, Mme Marie-Christine DEAUZE, M. Jean-Philippe LO SCHIAVO, M. Laurent MANUEL, M. Sébastien MOHEN, M. Gilles PRIN-ABEIL, M. Alain Patrick ROY, Mme Annie TAXIL et Mme Concetta ZUNINO dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Alain Patrick ROY, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Delphine CHAILLAN

Élection du Maire : 1^{er} tour de scrutin. M. Gilles MEGIS a obtenu 14 voix, a été proclamé Maire et immédiatement installé ;

N° 2014-019 : Élection des adjoints : En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de QUATRE adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de TROIS adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à TROIS le nombre des adjoints au maire de la commune à l'unanimité (15 voix). Faire délibération.

Élection du 1^{er} Adjoint : 1^{er} tour de scrutin. M. Serge CHUDZIK a obtenu 14 voix, a été proclamé 1^{er} Adjoint et immédiatement installé.

Élection du 2^{ème} Adjoint : 1^{er} tour de scrutin. Mme Concetta ZUNINO a obtenu 11 voix, Serge CHUDZIK 1 voix. Mme Concetta ZUNINO ayant obtenu la majorité absolue 11 voix, a été proclamée 2^{ème} Adjoint et immédiatement installée.

Élection du 3^{ème} Adjoint : 1^{er} tour de scrutin. M. Jean BLANC a obtenu 12 voix a été proclamé 3^{ème} Adjoint et immédiatement installé.

N° 2014-020 : Indemnités des Élus :

Gilles MEGIS, Maire, M. Serge CHUDZIK, 1^{er} Adjoint, Mme Concetta ZUNINO, 2^{ème} Adjoint et M. Jean BLANC, 3^{ème} Adjoint quittent la séance.

Maire : à 31 % de l'indice 1015, accord à l'unanimité soit 1 178.46 euros.

Adjoint : 8,25% de l'indice 1015, accord à l'unanimité soit 313.62 euros. Prendre la délibération nécessaire.

Séance du 03 avril 2014

Adoption du compte rendu de la séance du 28 mars 2014, à l'unanimité.

Délégation des adjoints : L'article L. 2122-32 du code général des collectivités territoriales donne au maire et aux adjoints la qualité d'officier de l'état civil et l'article 16 du Code de procédure pénale donne la qualité d'officier de police judiciaire

M. Serge CHUDZIK a pour délégation l'Aménagement du territoire (développement économique, eau et assainissement, gros chantiers, lotissement) ; les Associations et la signature des permis de construire (en l'absence du maire).

Mme Concetta ZUNINO a pour délégation le Social, la culture, la communication et le fleurissement du village.

M. Jean BLANC a pour délégation les Services techniques (Personnel Communal, petits travaux et cimetière), l'éclairage public, la voirie communale et la salle polyvalente.

En l'absence du Maire, les adjoints ont délégation de signature pour les documents comptables de dépenses et de recettes du Budget principal et des Budgets annexes et pour signer ou délivrer tous les documents administratifs concernant les tâches dites générales (courriers, certificats, attestations, etc.)

Elections des délégués et correspondants :

N° 2014-021 : SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PNRV :

Délégué titulaire : M. Alain Patrick ROY..... 15 voix

Délégué suppléant : M. Gilles PRIN-ABEIL .. 15 voix

N° 2014-022 : SYNDICAT POUR L'ALIMENTATION EN EAU DU PLATEAU DE VALENSOLE :

Délégués titulaires :

Mme Delphine CHAILLAN..... 15 voix

M. Laurent MANUEL 15 voix

N° 2014-023 : S.I. FOURRIERE REFUGE DE VALLONGUE :

Délégué titulaire : M. Sébastien MOHEN..... 15 voix

Délégué suppléant : Mme Annie TAXIL 15 voix

N° 2014-024 : DELEGUE A LA DEFENSE :

M. Alain Patrick ROY..... 15 voix

N° 2014 - 025 : SYNDICAT ENERGIE ALPES DE HAUTE PROVENCE (SDE04) :

Délégués titulaires : Robert AMBROSI..... 15 voix
 M. Gilles PRIN-ABEIL 15 voix
 M. Jean BLANC 15 voix
 Délégués suppléants : M. Gilles MEGIS 15 voix
 M. Serge CHUDZIK..... 15 voix

N° 2014 - 026 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Président : M. Gilles MEGIS
 Délégués titulaires : Mme Concetta ZUNINO.....15 voix,
 M. Serge CHUDZIK..... 15 voix
 M. Laurent MANUEL 15 voix
 Délégués suppléants : M. Jean BLANC 15 voix,
 M. Gilles PRIN-ABEIL..... 15 voix
 M. Alain COCUAUD..... 15 voix

N° 2014 - 027 : COMMISSION de TRAVAUX :

Président : M. Gilles MEGIS
 Délégués : Mme Concetta ZUNINO 15 voix
 M. Serge CHUDZIK..... 15 voix
 M. Laurent MANUEL 15 voix
 M. Jean BLANC 15 voix
 M. Gilles PRIN-ABEIL..... 15 voix
 M. Alain COCUAUD 15 voix
 M. Robert AMBROSI 15 voix

N° 2014 - 028 : Comité National d'Action Sociale (CNAS), à l'unanimité

Délégué titulaire : Mme Concetta ZUNINO
 Délégué suppléant : Mme Marie-Christine DEAUZE

N° 2014 - 029 : Correspondant action sociale, à l'unanimité

M. Alain COCUAUD et Mme Marie-Christine DEAUZE
N° 2014 - 030 : Représentant communes forestières, à l'unanimité

Délégué titulaire : M. Laurent MANUEL
 Délégué suppléant : M. Serge CHUDZIK

N° 2014 - 031 : Correspondant nommé pour la sécurité routière, à l'unanimité

M. Jean-Philippe LO SCHIAVO.

N° 2014 - 032 : Correspondant nommé pour la grippe aviaire, à l'unanimité

M. Gilles MEGIS.

N° 2014 - 035 : Liste des membres proposés aux services fiscaux pour faire partie de la commission communale des Impôts, à l'unanimité :

Membres titulaires : M. Georges ZUNINO, Mme Clémence BOURJAC, M. Raymond ROUSSET, M. Michel MANUEL (bois), M. Jean-Christophe FAMIGLIETTI, M. Jean-Louis MAILLAND, M. Francis VISINI, M. Jean-Claude LEPORINI (non domicilié sur la commune), M. Gérald BAUDIN, M. Alain BLANC, M. Gérard GUILLAUMOND, M. Robert PRIN-ABEIL (secondaire).

Membres suppléants : M. Bruno CARRON, Mme Éliane RAYMOND (bois), Mme Simone JASSAUD (secondaire), M. César CATTANEO, (non domicilié sur la commune), Mme Simone GUILLAUMOND, M. Roger MARCHETTI, M. Didier VANHAMME, Mme Colette DURELLO, M. Michel CARRERE, M. Armand ROMAN, M. Philippe BARATTA, M. Éric TAXIL.

Attribution des responsabilités dans les commissions communales :

Aménagement du territoire, urbanisme et environnement :

M. Serge CHUDZIK, M. Gilles MEGIS, M. Gilles PRIN-ABEIL, M. Patrick ROY, M. Jean BLANC, Mme Concetta ZUNINO, M. Alain COCUAUD, Mme Delphine CHAILLAN, Mme Annie TAXIL

Développement économique : M. Serge CHUDZIK, M. Gilles PRIN-ABEIL, M. Alain COCUAUD

Eau et assainissement : M. Serge CHUDZIK, M. Jean BLANC, M. Gilles PRIN-ABEIL

Lotissement, Gros chantiers : M. Serge CHUDZIK, M. Gilles MEGIS, M. Gilles PRIN-ABEIL, M. Alain COCUAUD, M. Jean BLANC

Associations : M. Alain COCUAUD, Mme Annie BARATTA, Mme Concetta ZUNINO, M. Serge CHUDZIK, M. Gilles PRIN-ABEIL, M. Jean-Philippe LO SCHIAVO

Social : Mme Concetta ZUNINO, Mme Annie BARATTA, M. Robert AMBROSI, M. Alain COCUAUD

Culture : Mme Concetta ZUNINO, Mme Annie BARATTA, M. Jean-Philippe LO SCHIAVO, Mme Marie-Christine DEAUZE

Communication, bulletin municipal, communication presse :

Mme Concetta ZUNINO, Mme Annie BARATTA, Mme Marie-Christine DEAUZE, M. Gilles MEGIS, M. Sébastien MOHEN

Fleurissement du village : Mme Concetta ZUNINO, Mme Annie TAXIL

Service technique, personnel communal, travaux d'entretien, cimetière : M. Jean BLANC, M. Gilles PRIN-ABEIL, Mme Annie TAXIL, M. Sébastien MOHEN

Éclairage public : M. Jean BLANC, M. Robert AMBROSI

Voirie communale : M. Jean BLANC, M. Laurent MANUEL, Mme Delphine CHAILLAN

Salle polyvalente : M. Jean BLANC, Mme Annie BARATTA, Mme Concetta ZUNINO

Commission tourisme, commerce, centre du village, cadre de vie, déchets : Mme Annie TAXIL, Mme Annie BARATTA, Mme Marie-Christine DEAUZE, M. Alain COCUAUD, M. Gilles PRIN-ABEIL,

Ecole : M. Gilles MEGIS, Mme Delphine CHAILLAN, Mme Annie TAXIL

Finances : M. Alain Patrick ROY, Mme Delphine CHAILLAN, M. Serge CHUDZIK, M. Gilles PRIN-ABEIL, M. Gilles MEGIS, M. Alain COCUAUD

Nouvelles technologies (ADSL, TNT, site internet...) : M. Sébastien MOHEN, M. Robert AMBROSI, M. Alain Patrick ROY

Commission citoyenne : M. Gilles PRIN-ABEIL, M. Alain COCUAUD, Mme Annie BARATTA, Mme Annie TAXIL

Commission forêt : M. Gilles MEGIS, M. Robert AMBROSI

Commission rivière : M. Alain Patrick ROY
Association sur Les Chemins de la Rabasse : Mme. Annie BARATTA, Mme Concetta ZUNINO

N° 2014 – 033 : Règlement du Conseil Municipal :
Adopté à l'unanimité. Faire délibération

N° 2014-034 : Délégation des pouvoirs de Monsieur le Maire : Accord à l'unanimité pour prendre la délibération des délégations de pouvoirs (articles 1 à 14).

VERDON SOLIDAIRE : Suite au courrier de cette association exposant leurs difficultés financières et demandant l'interruption de la convention de mise à disposition du local avec une contribution mensuelle de 125 euros ainsi que la remise gracieuse des dettes de l'exercice précédent, le Conseil Municipal décide de maintenir la convention du 29 octobre 2013 jusqu'à son terme. Un relevé de l'index électrique sera fait mensuellement. Un point sera fait avant l'expiration de la convention. 1 abstention et 14 pour. Faire courrier

Séance du 10 avril 2014

Adoption du compte rendu de la séance du 3 avril 2014, à l'unanimité.

Budgets primitifs 2014 : pour la Commune, lotissement Zone Artisanale et lotissement Chauret. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

N° 2014 - 036 : Vote du taux des taxes des contributions directes pour 2014 :

Pas de changement par rapport à 2013 :

La taxe habitation reste à 2.93 %, la taxe foncière sur les propriétés bâties reste à 8,99 % et la taxe foncière sur les propriétés non bâties reste à 33.05 % pour un montant de 99 333 euros.

Conformément à la réforme de la Taxe Professionnelle, le produit attendu au titre du DCRTP, du versement GIR et des allocations compensatrices est de 80 409 euros. Faire la délibération, à l'unanimité.

Concession cimetière Monsieur Alain BALIKIAN domicilié à Riez sollicite une concession dans notre cimetière. Sa demande ne peut pas être accordée, conformément à la délibération du 26 novembre 2013 définissant les modalités de délivrance d'une concession dans le cimetière de Roumoules. Faire courrier.

Devis pour le nettoyage de la Fontaine de la République avec traitement contre les cryptogames et protection hydro-olféugne contre le gel et la pollution atmosphérique d'un montant de 1400 € HT par l'entreprise Eco Decap à Bras d'Asse. Accord à l'unanimité.

Débroussaillage bordures des chemins : Demander des devis à Monsieur DAUMAS et à l'entreprise GERVASONI.

Séance du 24 avril 2014

Adoption du compte rendu de la séance du 10 avril 2014, à l'unanimité.

Cérémonie du 8 Mai au Monument aux Morts avec dépôt de gerbe à 11h30. Commander la gerbe au Jardin des Allées à Riez.

Matériel informatique école : Suite à l'obtention de la Dotation d'Equipe des Territoires Ruraux 2014, demander des devis pour six ordinateurs portables + vidéo projecteur + 18 tablettes à Informatique de Gestion et Logiciel à Marseille et à Office center au Chaffaut Saint-Jurson.

N° 2014 – 037 - Réforme de l'urbanisme : Accord pour prendre la délibération obligeant le dépôt d'une Déclaration Préalable pour les travaux de ravalement (Article R421-12 du Code de l'Urbanisme modifié par Décret n°2014-253 du 27 février 2014 – art 4). Accord à l'unanimité.

N° 2014- 038 – Signalétique : La commune de Roumoules en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Verdon a travaillé à la mise aux normes de la signalétique en place. Une analyse des dispositifs en place avec diagnostics, préconisations et coût a été faite par le Parc. Accord pour demander une subvention, la plus élevée possible, pour ce projet au Fonds de Solidarité Locales 2014 à la Région. Faire délibération. À l'unanimité

Tarif photocopie, fax et utilisation internet : les tarifs restent inchangés.

N° 2014-039 - Frais de déplacement : Accord pour rembourser les frais de déplacement, frais d'hébergement et de repas aux élus de la Commune qui se déplacent pour participer aux réunions des commissions dans lesquelles ils siègent et des comités dans lesquels ils représentent la commune. Ces remboursements seront basés sur les taux des barèmes en vigueur. Faire délibération avec 14 Pour et 1 abstention.

N°2014-040 - ASFODEL 04 : Accord pour adhérer à l'Association de Formation des Elus locaux des Alpes de Haute Provence et verser la cotisation annuellement. Prendre la délibération nécessaire. À l'unanimité.

N°2014-041 - Information de la motion faite par le Conseil Général à refuser la suppression des départements. Prendre une délibération pour soutenir cette motion. La Commune est attachée à un département rural et fort. À l'unanimité.

Feu d'artifice : demander des devis pour le dimanche 3 août 2014.

Séance du 19 mai 2014

Adoption du compte rendu de la séance du 24 avril 2014, à l'unanimité.

N° 2014-042 : Délégation des pouvoirs de Monsieur le Maire : Accord à l'unanimité pour prendre la délibération des délégations de pouvoirs (articles 1 à 2, du 4 à 17 plus le 24 de l'article L2122-22). Annule et remplace celle du 3 avril 2014 n° 2014 034.

N° 2014-043 : Maison parcelle F 234 : Suite à la demande de M. et Mme Jean-Pierre ROUVIER pour leur maison située sur la parcelle F 234 où il apparaît qu'une partie de cette maison a été construite depuis des temps immémoriaux sur le domaine public, le Conseil municipal prend acte de ces situations de surplomb, reconnaît la réalité pratique de ces situations, non matérialisées juridiquement au moyen d'un état descriptif de division, affirme son accord de constater juridiquement cette situation en régularisant, aux frais des propriétaires de ces parcelles concernées, un état descriptif de division en volume, à première demande de ces derniers. Ces bâtiments seront entretenus par les propriétaires en respectant l'architecture vernaculaire. Faire la délibération nécessaire, à l'unanimité.

N° 2014-044 Règlement intérieur de consultation des archives communales : Accord pour ce règlement à l'unanimité. faire délibération.

Débroussaillage chemins : Accord pour le devis de la SARL Ets Gervasoni à Caseneuve. À l'unanimité.

Tour de garde des élections : de 8h à 10h30, de 10h30 à 13h, de 13h à 15h30 et de 15h30 à 18h.

Duranc Lubéron Verdon Agglomération » élections d'un délégué titulaire M. Gilles MEGIS et un suppléant M. Serge CHUDZIK pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

N° 2014-045 Recensement 2015 : Accord pour prendre la délibération autorisant Monsieur le Maire à recruter les coordonnateurs, à l'unanimité.

Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires en cas d'élection. Accord pour la verser à Mme Sylvie RIGGI pour les élections du 25/05/2014. À l'unanimité.

N° 2014-046 Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Paca : accord pour signer les conventions de formation pour l'obtention du certiphyto nécessaire aux employés des services techniques. Faire la délibération, à l'unanimité.

Verdon Solidaire : Courrier d'information de la fermeture du magasin de vente.

Enquête publique relative au Projet de Plan de Prévention des Risques Naturels sur la commune de Roumoules prescrite par le Préfet des Alpes de Haute Provence. Elle se déroulera du 26 mai au 25 juin 2014 inclus.

Parcelle Oliviers : Monsieur Robert AMBROSI souhaite mettre fin à la convention d'exploitation du lot n°1 des oliviers.

Séance du 20 juin 2014

Adoption du compte rendu de la séance du 19 mai 2014, à l'unanimité.

Elections des délégués des conseils municipaux en vue des élections sénatoriales du 28 /09/2014

Trois délégués titulaires et trois délégués suppléants, scrutin nominal majoritaire à deux tours. Mise en place du bureau électoral.

Sont élus comme délégués : MEGIS Gilles, Alain-Patrick ROY, BLANC Jean.

Sont élus comme suppléants : Sébastien MOHEN, MANUEL Laurent et Alain COCUAUD.

Faire demandes de simulations de prêt pour les travaux de voirie pour une durée de 7, 10 et 15 ans, au groupe caisse des dépôts, CRCA, Caisse d'Epargne, La Banque Postale avec échéances trimestrielles ou annuelles pour un montant de 150 000 euros.

N° 2014-047 Convention avec la Mairie de Riez pour le Centre de Loisirs sans hébergement : Accord pour prendre la délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention afin de régler la participation de 22.80 euros par jour et par enfant qui fréquente le CLSH de Riez à compter de l'année 2014. À l'unanimité.

N° 2014-048 Matériel informatique école : Après l'étude des devis reçus de office center et de Informatique de gestion et Logiciels, la société Informatique de gestion et Logiciels est retenue au prix de 9 674.00 € HT à 14 voix pour et 1 abstention, faire délibération.

Programme d'électrification 2015 : Faire courrier au SDE 04 pour proposer les travaux suivants : 1) Enfouissement réseaux électriques Route de Puimoisson, Rue des Lavandes, Rue des Romarins, Rue de la Garenne jusqu'à la Place de la Farigoule 2) Enfouissement réseaux électrique Quartier de Béard 3) Enfouissement réseaux électriques Rue de Cayoni et Rue des Remparts 4) Fils nus à divers endroits de la commune dont lieu-dit « Bouteille » vers la ferme.

Accord pour le nouveau règlement de la Garderie.

N° 2014 - 049 - Transfert du lotissement « le Dauphiné » situé dans la zone d'activité « les Bastides Blanches » à Sainte Tuile à la DLVA : accord pour les conditions patrimoniales et financières pour ce transfert. Faire délibération. À l'unanimité.

N° 2014 - 050 - Convention entre la DLVA et la Safer : le Conseil Municipal approuve cette convention. Faire délibération. À l'unanimité.

Devis pour les travaux sur le Chemin de Verdillon : Accord pour le devis de la sarl Raphel d'un montant de 2 730.00 euros. À l'unanimité.

Vous pouvez retrouver le bulletin municipal et d'autres informations sur la commune sur le site internet de la DLVA :

<http://www.dlva.fr/index.php/accueil-roumoules>



Secrétariat de la Mairie

Ouverture

du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30

Tel & fax : 04.92.77.85.02

Mail : mairie-roumoules@wanadoo.fr

Fermeture

Lundi 4 août 2014

Etat Civil



NAISSANCES

17 décembre 2013	Sidoine, Florian, Fabrice MEYER
21 janvier 2014	Livio, Doumé, Tomer MARTINEZ SANCHEZ
19 février 2014	Tristan, Quentin, Johan MOURET
11 juin 2014	Lony, Alain, Anthony STEIL BOBAN



Décès et inhumations

18 décembre 2013	José CANO
4 février 2014	Colette VALLART
6 février 2014	Jeanne BARBE épouse MANUEL
26 février 2014	Gabriel JULIEN
18 avril 2014	Philomène LECOUFFE épouse LANNOY
14 mai 2014	Gaston BRONDOLO
22 mai 2014	Jean-Paul FONTIN

15 février 2014	Valérie, Charlotte, Michèle GALEON
	Christian, Guy, Alexandre CUTTELINI

7 juin 2014	Sophie, Marie, Guillemette, Apolline CASATI-OLLIER
	Jérôme, Benjamin, Jean, Joseph PERMINGEAT

Tous nos vœux de bonheur



**Valérie et Christian
CUTTELINI**

Samedi 15 février 2014



**Sophie et Jérôme
PERMINGEAT**

Samedi 7 juin 2014

REALISES au 1^{er} semestre 2014

Les travaux d'entretien de la voirie communale :

Depuis plusieurs années, la commune investit plus de 100 000 euros par an dans la réhabilitation de la voirie communale (rues du village et chemins à l'extérieur). Cette année, dans le cadre du marché à bons de commande intercommunal regroupant d'autres communes voisines, le chemin communal de Play ainsi que le chemin à côté de l'école ont été traités en enrobé. La Rue des Lavandes, la Rue des Rosiers et celle des Romarins, prévues au budget 2014 seront traitées cet automne. En effet, prévues initialement au printemps, elles ont été reportées car la communauté d'agglomération DLVA compétente pour l'eau et l'assainissement, a saisi l'occasion pour refaire les réseaux dans ces rues.



La Fontaine de la République : Comme le Monument aux Morts et la Croix de la Place du 19/03/1962, cette fontaine, monument magnifique de notre patrimoine communal, s'est offert un toilettage complet. Les pierres froides de Baudinard ont retrouvé leur blancheur d'origine, les joints ont été refaits et le bassin a été rendu étanche grâce à un nouvel enduit. On a l'impression qu'il ne s'agit plus de la même fontaine.



Les travaux d'aménagement de la tranche 2 de la zone artisanale l'Argentière

sont en passe d'être terminés. Réalisés et financés désormais par la DLVA, ce sont 10 lots supplémentaires qui seront mis à la vente. Ces travaux, réalisés par les entreprises CATTANEO, URBELEC et COLAS, clôturent ainsi le projet d'extension de la ZA lancé en 2008 par la Commune et qui a mobilisé plus d'un million d'euros d'investissement pour maintenir un tissu artisanal local.

Des travaux d'enfouissement de fibre optique

ont démarré depuis quelques semaines le long de la RD 952 entre Riez et notre commune. Ils sont réalisés et financés par un syndicat regroupant les départements 04 et 05 ainsi que la Région et mobilisant des fonds européens. Notre commune connaissait de sérieux problèmes au niveau de la desserte et la puissance du haut débit (ADSL). Pour ces raisons, notre village a été sélectionné ainsi que quelques autres communes, pour bénéficier du programme de déploiement de la fibre optique. Plus de détails seront donnés dans le prochain bulletin mais sachez que les opérateurs de télécommunication seront à même de proposer des offres élargies et que la puissance sera considérablement augmentée.

Le parc informatique de l'école primaire sera équipé dès la rentrée prochaine de nouveaux équipements qui permettront aux élèves et à leurs enseignants de travailler en réseau et de participer ainsi au déploiement de l'École Rurale Numérique. Un investissement subventionné à près de 50% par la DETR de l'État.

PRÉVUS POUR LE 2nd SEMESTRE

Les travaux de réhabilitation du gîte n°2 aux Adrechs : drainage, étanchéité, plomberie et travaux de maçonnerie.

Travaux de voirie et de réseaux : Rue des Rosiers, Rue des Lavandes et Rue des Romarins.

La signalétique du village : un nouveau dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la Région au titre du FSL

La pose de radars pédagogiques pour sensibiliser les automobilistes à respecter la limitation de vitesse dans le village.

Bibliothèque

Du 1 juillet au 31 août 2014

de 15h30 à 18h30 (uniquement le jeudi)

A partir du 3 septembre, la bibliothèque sera ouverte

le mercredi de 15h30 à 18h
et
le jeudi de 15h à 18h

Tel : 04 92 77 73 68 / 09.77.80.07.13

Mail : bibliotheque.roumoules@wanadoo.fr



Dans le cadre du 16^{ème} printemps des poètes 2014,

qui se présentait sous le thème « Au cœur des Arts ». **Le samedi 15 mars, de 14h30 à 17h, un atelier "Écriture et Art Plastique" autour de l'œuvre du peintre viennois Gustav Klimt (1862-1918)** était proposé gratuitement par la bibliothèque de Roumoules à la salle polyvalente, animé par M. Gérard Borreda. L'atelier a débuté par une biographie du peintre avec un commentaire de certaines de ses œuvres, fresques murales et toiles qui ont jalonné sa vie. C'est un peintre de l'art nouveau et du symbolisme qui a marqué son temps par des œuvres qui ont fait partie de la Sécession avec l'académisme artistique et la pensée sur l'art en général dans les milieux officiels de l'État et de la grande bourgeoisie viennoise de l'époque.

De nombreuses reproductions des œuvres du peintre ont été mises à la disposition des participants afin que chacun y trouve les mots clés de son inspiration. Les participants ont ensuite pu s'initier à la pratique du pastel à sec, bâtonnets composés de pigments colorés, de craies et de liant, bâtonnets très utilisés par les impressionnistes du 19^e siècle, pour ses qualités de luminosité et de brillance des couleurs. Pour l'ensemble des participants, l'approche du pastel fut une première, un moment agréable de découverte, d'échanges et de partage dans la convivialité et la bonne humeur.

Un prochain atelier est prévu sur le thème de l'œuvre du peintre Henri Matisse.

ATELIER D'ECRITURE

**« un peintre biographié,
peinture et dessins »**

samedi 18 octobre

à 14h à la salle polyvalente

Les mots et les couleurs : découpage et collage sur le peintre Henri Matisse.
Le matériel est fourni (prix de la séance 5€)

Inscription à la bibliothèque aux horaires d'ouverture soit au 06.85.57.73.22 aux heures des repas.

Merci d'avance pour votre participation

La Pastorale du 21 décembre 2013

Beaucoup de monde s'était donné rendez-vous devant la crèche de l'Église de Roumoules cet après-midi-là. Depuis quelques années, une équipe de copains s'est investie pour donner à ces santons classés un décor (reconstitution d'un village imaginaire de Haute Provence). Pierre au clavier, Patrick à la technique et Jean le conteur ont redonné vie à une belle histoire, un conte de Noël dans la pure tradition des Pastorales Provençales. L'histoire triste d'un berger qui se termine en apothéose de miracles. Cette histoire autour de la naissance du petit Jésus en Provence a été écrite en 1990 par Jean et jouée sous forme de crèche vivante à Puimoisson, à Riez en 1993 puis par les habitants d'Albaron, village varois, oubliée dans un tiroir jusqu'à ce 21 décembre. Cette pastorale a été dédiée à deux jeunes bergers-paysans, Sylvie et Benoit qui, nous ont quittés brutalement, plongeant dans le chagrin et la tristesse tout un canton et toute une corporation Pastorale. Lors de cette petite « bafouille », donnant quelques explications sur cette tradition Pastorale Provençale, Jean et Pierre ont souhaité, pour les années futures, mettre en scène cette Pastorale. Lors du vin chaud, préparé par Raphaële, qui a clôturé cette après-midi récréative, beaucoup de personnes ont répondu présent pour se transformer en santons vivants pour Noël 2014. Longue renaissance à la Pastorale de Jean Lou Pastre où chacun pourra apporter sa contribution. Qui se sent une âme de couturière costumière, de décorateur, de machiniste électricien, de bruiteur, de musicien et/ou d'acteurs, un appel aux bonnes volontés sera fait en temps et en heure pour transformer la salle des fêtes de Roumoules en une jolie Bethléem Provençale.



Animation du 15 mai 2014

Les bénévoles de la bibliothèque ont reçu les enfants de la classe de CP pour une après-midi avec Monsieur Madeleine de l'association la Cistude. Après diverses diapositives sur l'habitat, les habitudes et les traces des animaux de nos forêts, tout le monde est parti dans la nature pour trouver des empreintes d'animaux vivant à proximité de nos habitats. Les enfants ont posé beaucoup de questions, ce qui prouve leur intérêt pour cette initiative que nous espérons renouveler bientôt.



INFORMATION



Nous vous informons que la Bibliothèque reçoit et remplace régulièrement ses ouvrages par des nouveautés des bibliothèques de Manosque et de Digne les Bains.

Vous pouvez également commander directement à la bibliothèque, un ouvrage pour lequel vous avez un désir particulier de lecture.

Les fonds des deux bibliothèques totalisent un grand nombre de livres et de vidéos qui sont à votre disposition.

Animation du 17 avril 2014

Cette année la bibliothèque, en partenariat avec l'école, a mis en place une lecture mensuelle pour les maternelles. Un bénévole est devenu le conteur des enfants lors de deux après-midi. Pour la 1^{ère} lecture qui a été choisie par la maîtresse, Jean est arrivé chaussé d'une magnifique paire de pantoufles « tête d'ours » pour raconter l'histoire d'un petit ours blanc. Lors de la 2^{ème} lecture, c'est avec des « écailles de poisson faites en papier d'aluminium » que Jean a raconté l'histoire « d'Arc en ciel » le petit poisson multicolore.



Rencontres de la parole « Chantons... dansons le conte »

Le **vendredi 22 août** auront lieu les rencontres de la parole organisées par la médiathèque de Digne et les bénévoles de la bibliothèque de Roumoules

Cette année nous allons accueillir
Coralie RODRIGUEZ. (chansons cubaines)

Elle est née à Santiago de Cuba, elle exprime par sa voix bien timbrée, ainsi que par son expression corporelle, toute la force de son île tropicale et de son bien-aimé « crocodile vert ». Elle raconte des histoires de la tradition orale afro-cubaine, aussi bien que la fertile littérature contemporaine de son pays. Elle aime partager avec les oreilles généreuses, les histoires, les chants traditionnels et les poèmes qui sortent de son cœur, de son esprit, de la mémoire de ses ancêtres. « Marchande de mots », elle donne en cadeau un message d'espoir et de fraternité.

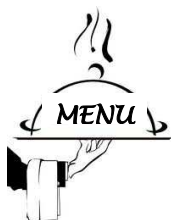
Rendez-vous est pris à 21 h sur la place de l'église

Nous espérons vous retrouver nombreux à cette manifestation.

Repas des plus de 60 ans



Le 2 mars 2014, c'est avec toujours autant de plaisir que la municipalité a offert aux personnes de plus de 60 ans, un repas convivial et animé par M. Soulan et la Collinette. Il a été préparé M et Mme Thibaut.



*Terrine de poisson aux noix de St Jacques,
Sauce rouille,*



Ravioles d'écrevisses, bisque de crustacés



*Filet mignon de porc, sauce forestière
Pommes boulangère, carottes et salsifis*



Fromages et ses feuilles vertes



Flan Basque

Millefeuille pâtissier vanille bourbon



Café



Cérémonie du 8 Mai



Merci aux Roumoulins, et Roumoulines présents en cette matinée devant le Monument aux Morts.

Bienvenue aux nouvelles entreprises



CAMION PIZZA

Monsieur Eddy VIGOURT

A partir du 1^{er} Mai, tous les jeudis à partir de 16h
sur la Place de la République

06 62 16 51 80



04 MULTI SERVICES

Monsieur Patrick PAGNOUX

9 Rue des Oliviers
04500 ROUMOULES



Pour tous vos travaux d'aménagement, d'entretien, de réparations
ou de création dans votre habitation

06 22 10 25 52

Un nouveau service de proximité à Roumoules

En partenariat avec le Crédit Agricole, le Café des Alpes de Roumoules
vous propose un service de monétique

POINT VERT

Comment ça marche : il est nécessaire d'être titulaire d'un compte bancaire au Crédit Agricole et avoir une carte attachée à ce compte. Vous pouvez retirer jusqu'à 100€ par jour par tranche de 20€. Grâce à ce partenariat, finis les déplacements à Riez pour disposer d'un peu d'argent liquide : bonne initiative des deux partenaires.

Alain Cocuaud

Éducation ECOLE



GARDERIE

CANTINE

Rentrée des classes,
le mardi 2 septembre 2014

La cantine reprendra le jour de la rentrée des classes

- Inscription en Mairie aux jours et heures d'ouverture
- Prix du repas de cantine : 3,65 € (*Tarif Juin 2014*)
- La priorité est donnée aux enfants dont les deux parents travaillent.

Les factures pourront donc être réglées de la manière suivante :

- En **numéraire** auprès de la trésorerie de Riez
- Par **chèque bancaire ou postal** libellé à l'ordre du Trésor Public accompagné du talon détachable
- Par **mandat ou virement bancaire** sur le compte de la trésorerie de Riez – Moustiers.
- Par **paiement par carte bancaire sur internet** (TIPI) sur le site internet de la direction départementale des finances publiques (DGFIP) qui figurera sur les factures
- Par **prélèvement automatique** à chaque fin de période pour les personnes ayant souscrit un contrat de prélèvement (**dossier à retirer en Mairie avant le 15 Août 2014**).

La garderie reprendra le jour de la rentrée des classes.

- Inscription en Mairie avant la rentrée.

Horaires :

- Matin de 7h45 à 8h50 : du lundi au vendredi
- Soir de 16h30 à 18h00 : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Tarif : 1,50



L'inscription à la garderie se fera pour l'année ou exceptionnellement elle pourra se faire mois par mois à condition que l'enfant soit inscrit avant le 25 du mois précédent en mairie.

Toute inscription sera due même si l'enfant est absent.

La garderie **ferme à 18h**. Les parents ou les responsables de l'enfant devront venir le chercher avant.

Le cross des écoles

Cette année, le cross des écoles s'est déroulé au parc des colonnes à Riez. Les élèves du CP au CM2 ont participé à cette manifestation très réussie. Les enfants ont donné le meilleur d'eux-mêmes et tous ont terminé leur course. L'école a remporté 3 coupes sur les 5 possibles. Une belle victoire collective !

Merci à tous ceux qui sont venus encourager.



Le carnaval

Cette année le carnaval de l'école a eu lieu le 25 mars. Les enfants déguisés ont défilé l'après-midi dans le village, accompagnés de parents et d'anciens élèves qui ont joué le jeu, eux aussi. La journée s'est terminée par un goûter convivial à l'école.



Commission aide et action sociale

Dans le cadre de la Commission d'Aide Sociale, **l'activité d'aide à la recherche d'emploi** se poursuit. Ce soutien porte principalement sur les thèmes suivants :

- Élaborer son curriculum vitae
- Les différents courriers à adresser à un employeur (réponse à une offre d'emploi, lettre de motivation, candidature spontanée)
- Préparation à un entretien d'embauche
- Élaboration de projets personnels (orientation / formation, création d'entreprise).

Cette action est animée dans le cadre du bénévolat et elle est strictement confidentielle.

Si vous pensez avoir besoin d'un soutien dans votre démarche, demandez un rendez-vous au secrétariat de la Mairie, vous serez contacté rapidement par la personne qui anime ces ateliers.

Alain Cocuaud

Le COVOITURAGE

Vous vous déplacez régulièrement sur Manosque, Digne ... pour votre travail ou pour toutes autres raisons. Vous vous heurtez à la pénurie des transports en commun ou au fait que leurs horaires ne correspondent pas aux vôtres, alors vous prenez VOTRE VOITURE.

Il existe une solution : **le COVOITURAGE**.

Quelques avantages :

- De l'argent économisé : 3 personnes qui covoiturent chaque jour sur un trajet de 30 km économisent chacune environ 1 800€ par an
- Un environnement protégé : 4 tonnes de CO2
- De la convivialité et de la solidarité

Comment ça marche ?

Vous souhaitez participer à cette action citoyenne, il vous suffit de créer votre compte sur le site :

www.covoiturage04.fr

Ce site sécurisé a été créé à l'initiative du Conseil Général 04. Il vous permettra de déposer ou de consulter une annonce et vous serez alertés par courriel ou SMS des trajets proches ou similaires au vôtre.

Si vous n'avez pas internet, vous pouvez vous inscrire en mairie qui vous mettra en relation.

Cette démarche est gratuite et pleine de bons sens.

Alain Cocuaud

• Contacts •

Conseil général des Alpes de Haute-Provence
13, rue du docteur Romieu - CS 70216
04995 Digne-les-Bains cedex 9
www.cg04.fr
Tél : 04 92 30 08 30
Fax : 04 92 30 08 40

covoiturage04.fr

Une nouvelle solution
économique et écologique
pour tous vos déplacements

Une question ?
09 72 26 26 75
(prix d'un appel local)

Pour faciliter vos déplacements,
découvrez aussi :

paca
Mobilité

infoRoute04.fr

RÉDUISEZ
votre budget voiture

AGISSEZ
pour l'environnement

Service gratuit

Cliquez, roulez, économisez

CONSEIL GÉNÉRAL
ALPES DE HAUTE-PROVENCE

AGENDA 21
ALPES DE HAUTE-PROVENCE



Nouvelles du Parc du Verdon



Le Parc du Verdon a invité Benoit Thévard à donner au mois de mai à Aups et à Riez une très intéressante conférence sur la transition énergétique. Celui-ci a produit de nombreuses études et en particulier un rapport destiné à l'Assemblée Européenne. Ils peuvent être consultés sur le site web : « avenir sans pétrole ».

Il a parlé du « pic pétrolier », c'est-à-dire du moment où la production mondiale de pétrole passera par un maximum pour décroître ensuite et ne satisfera plus les besoins. Il situe ce pic en 2020. S'agit-il d'une hypothèse pessimiste, d'un discours purement idéologique ou d'une réalité qui va nous surprendre ? Quoiqu'il en soit, nous devons nous efforcer de faire des économies d'énergie. Mais est-ce possible compte tenu de l'organisation de notre société et de nos habitudes actuelles ? A titre d'exemple lorsque les constructeurs d'automobiles ont produit des moteurs dépensant moins d'essence, cela n'a pas eu l'effet de réduire la consommation au contraire !

Patrick ROY

M.O.D.E.F

Mouvement de Défense des Exploitants Familiaux (Association Féminine)

Semestre très actif pour notre association :

Stages de vannerie : Sous la houlette de Marilyn, nous avons tressé un joli petit panier dont la anse est en bois flotté trouvé au bord du lac de Sainte-Croix, puis lors d'une deuxième journée, une mangeoire à oiseaux très originale, en utilisant de l'osier brut de différentes couleurs, de la clématite, de la ronce, du lierre et de la pervenche.



Sortie botanique : Christophe Bonnet, botaniste, nous a fait découvrir les plantes messicoles (= des moissons) au quartier Carles. Il a même trouvé une plante excessivement rare : la *Valerianella echinata* ou Mâche à piquants. Elle est menacée de disparition, mais elle existe encore à Roumoules !



Stage phytosanitaire : Avec les conseils éclairés de Dominique Molle, agriculteur bio et formateur, les tavelures, rouille, oïdium, mouches et autres maladies des vergers n'ont plus de secrets pour nous ! Nous connaissons même les traitements (sans danger pour les insectes et les humains)...
Annie Robert

Marilyn Barazer



Vous ne la connaissez peut-être pas, car elle est très discrète, et pourtant elle habite Roumoules depuis 19 ans ! Après avoir passé sa jeunesse en Alsace, Bretagne, Afrique et la Région Parisienne, et exercé divers métiers dans l'animation, elle a choisi la vannerie après 2 années de formation à Fayl-Billot (Haute Marne), à l'école nationale d'osiericulture et de vannerie depuis plus d'un siècle.

Elle préfère travailler l'osier brut (avec écorce) mais elle peut tresser osier blanc, rotin, ronce, clématite, herbes... Elle crée corbeilles, paniers, plateaux, paniers à bois, nichoirs à oiseaux, etc.

Vous pouvez la rencontrer sur des marchés artisanaux, des foires paysannes...ou lors des stages de vannerie organisés par le Modéf

Contact : Martine Barbey ☎ 04 92 72 13 43

CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

Président Joël LE BRAZIDEC
Tél. 04.92.77.98.47

COMITÉ DES FÊTES

Président Gérard RIGGI
Tél. 04.92.77.70.13

LA COLLINETTE

Présidente Françoise IELLI
Tél. 04.92.77.87.18

F.D.V (Forme, Détente, Vitalité)

Présidente Concetta ZUNINO
Tél. 04.92.77.85.21

L'ECOLE ET L'ASSOCIATION MOUVEMENT

Tél. 04.92.77.86.15

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Président Max IELLI
Tél. 04.92.77.87.18

MOTO CLUB de ROUMOULES

Président Sylvain PAUL
Tél : 06.07.66.52.86
paulsylvain@orange.fr

L'ECHO DU COLOSTRE

Présidente Anne-Laure VILLEDON
Tél. 04.92.77.35.16
echoducolostre@hotmail.com

CLUB VOVINAM VIET VO DAO

Président Christian BOURJAC
Tél. 04.92.77.41.44 ou 06.74.78.56.78

CINEMA DE PAYS

Jean Philippe LO SCHIAVO
Tél. 04.92.78.13.25 ou 06.81.32.63.04

LE VERDON SOLIDAIRE

Président Pierre COULOMB
Tél : 06.76.23.25.43
verdon.solidaire@orange.fr

LES ATELIERS DE LA GOULOTTE

Théâtre et dessin
M. PINSART et Mme LICASALE
Tél : 04.92.77.82.82 ou 06.77.10.95.86
lagoulotte@free.fr

ATELIER MUSICAL DE ROUMOULES

Président Patrick CUMOND
Tél : 06.76.28.47.32

PAINTBALL

Président Laurent ODYE
Tél : 06.07.32.73.51

Calendrier

COMITE DES FETES

2 et 3 août 2014 Fête de la Saint Pierre

4 octobre 2014 : Soirée Spaghetti

22 novembre 2014 : Soirée Beaujolais

CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

26 octobre 2014 : Loto

7 décembre 2014 : Repas de Noël

L'ECHO DU COLOSTRE

21 août 2014 : Marché des potiers

15 novembre 2014 : Soirée musicale

CINEMA DE PAYS

Cinéma de plein air à Riez pendant l'été

Cinéma en salle

Le vendredi 12 septembre 2014

puis le vendredi tous les 15 jours

BIBLIOTHEQUE

22 août 2014 : rencontre de la parole
à 21h Place de l'Église

18 octobre 2014 : atelier d'écriture à 14h

6 au 11 novembre 2014 : exposition

sur la Guerre de 14-18

(les horaires seront affichés ultérieurement)



Vous pouvez retrouver le journal culturel prévisionnel des 26 communes de la DLVA à la mairie, à la poste et dans les commerces de la commune

Si vous souhaitez que les événements culturels que vous organisez soient mentionnés dans ce journal, vous devrez venir retirer un document de recueil à la mairie et le transmettre par mail ou par courrier à la Communauté d'Agglomération



Feu d'Artifice

**Dimanche 3 Août 2014
à 22h30**

si la sécheresse épargne notre village. Il sera suivi d'un bal populaire sur la place du village. En espérant vous voir très nombreux pour admirer les mille étincelles multicolores.

La vie associative

SUR LES CHEMINS DE LA RABASSE

Ce dimanche 23 février la commune de ROUMOULES a renouvelé la tradition de **la journée de la truffe**. La journée a commencé avec un petit marché de nos artisans locaux : Bruno CARRON avec ses sirops aux herbes de Provence, son safran et ses pâtes ; Roger DUTRIAUX avec son stand de cochonnailles. Roland SAPONE nous a concocté sa fameuse brouillade de truffes.

La matinée s'est terminée par une démonstration culinaire de l'école hôtelière de Sisteron et une dégustation toujours appréciée avec un apéritif offert par la mairie de Roumoules ainsi que par l'association sur les Chemins de la Rabasse.

La journée s'est poursuivie par un repas confectionné par M. Gérard BONDIL, traiteur à Moustiers-Sainte-Marie avec une participation de 190 personnes et des compliments sur le repas.

La journée s'est achevée par le tirage de la tombola aux environs de 17 heures. Les participants sont partis satisfaits de cette journée, qui sera, à renouveler.



Dans le cadre du 16^{ème} printemps des poètes 2014, qui se présentait sous le thème « Au cœur des Arts », l'association sur les Chemins de la Rabasse a organisé une **Ballade poétique sur la faune et la flore, le dimanche 16 mars** autour du lac de Ste Croix du Verdon. Les participants, une vingtaine de personnes, s'étaient donnés rendez-vous sur l'aire de pique-nique de St croix où a été donné le départ par le chemin des Muletiers. Avec une vue magnifique sur le lac et les alentours, nous sommes arrivés sur le plateau. Nous avons fait une halte à la miellerie de Richard RIPPET, qui, avec simplicité, a expliqué aux enfants les diverses étapes de la production du Miel. Nous sommes repartis en longeant le plateau et redescendus par un petit sentier qui nous a conduits près de notre point de départ. Là nous attendait Luce TARDIEU avec son orgue de Barbarie, elle nous a chanté quelques chansons que nous avons reprises en cœur, après un copieux pique-nique. La journée s'est terminée dans la bonne humeur et les chansons.

Nous recommencerons en 2015 en espérant que nous aurons de nombreux participants, Merci à tous ceux qui ont fait de cette journée une réussite



Le dimanche 15 décembre 2013, s'est tenu à la salle polyvalente de Roumoules le loto de l'association Sur les Chemins de la Rabasse. Comme toujours les lots étaient nombreux et bien garnis, Nous avons reçu de nombreux lots de truffes notamment des trufficulteurs de notre village, des commerçants de Roumoules, de Riez, de Moustiers et de Puimoisson que nous remercions. Cela nous a permis de faire aussi une tombola. Nous avons eu ce jour-là environ 150 personnes et nous pensons renouveler cette expérience en 2014, Nous remercions la commune de Roumoules pour le prêt gratuit de la salle polyvalente ainsi que tous les bénévoles ayant rendu possible cette journée.



VOVINAM

ARTS MARTIAUX VOVINAM VIET VAO DAO À ROUMOULES

**Un art martial vietnamien sur le marché de Riez
le 10 mai 2014**



Comme il est de coutume, le club de Vovinam Viet Vo Dao de Riez, Roumoules et Allemagne-en-Provence, présidé par Christian Bourjac, a fait il y a quelques jours une belle démonstration sur la place Maxime Javelly de Riez. Profitant du marché du samedi matin qui commence à attirer beaucoup de monde, plusieurs dizaines de jeunes adhérents du club ont fait découvrir au public les différentes techniques pratiquées au sein de l'association. Et les spectateurs ont été nombreux.

De notre correspondant Jean-Pierre Girieud

Notre association s'efforce d'apporter de l'animation et surtout de l'occupation aux jeunes du canton de Riez et nous tenons à remercier tous ceux qui nous aident dans cette démarche, notamment les communes qui nous apportent un soutien logistique.



Christian Bourjac : 06 74 78 56 78

Xavier Giraud : 06 81 82 00 35

Mail : hlvchristian@hotmail.fr

Web : <http://www.vovinam-roumoules.com>

A
R
T
I
C
L
E

L
A

P
R
O
V
E
N
C
E



Une cinquantaine de Vovinam dans le Verdon. La semaine dernière, des pratiquants de tous âges de Vovinam Viet Vo Dao, un art martial vietnamien assez spectaculaire, originaires de Seine et Marne, de Mayenne et même de Bretagne sont venus grossir les rangs du club de Roumoules pour quatre jours de partage et d'entraînements collectifs. Samedi matin, ils ont effectué une démonstration sous les platanes riezais à l'occasion du marché devant un public fourni et attentif. Tous les enchaînements et simulations de combats, Chien Luoc et Quyen en vietnamien, avaient été travaillés par les clubs puis mis en commun et harmonisés lors de séances collectives jeudi et vendredi au Petit Lac de Moustiers-Sainte-Marie. Les spectateurs ont pu découvrir les ciseaux acrobatiques, les techniques de combats, de sauts, mais aussi des démonstrations de maniement d'armes comme la hache, le bâton, le sabre ou l'éventail, arme de prédilection des pratiquantes féminines très élégante mais surtout redoutablement efficace pour terrasser des adversaires. Une belle manière de faire découvrir ce sport souvent méconnu du grand public et comme dirait Christian Bourjac, le maître du club de Roumoules pour conclure ce beau séjour : "Gap Lai!", qui est un message d'encouragement en vietnamien.

/ PHOTO A.G.

ANIMATIONS

CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

Marché Calendal, Noël en Provence,

Artisans, créateurs, produits du terroir et régionaux (nougats, salaisons, terrines, liqueurs, produits festifs) se sont donnés rendez-vous ce dimanche 22 décembre 2013 à Roumoules pour un premier marché calendal. Malgré les conditions météorologiques contrariantes, nous remercions les visiteurs de Roumoules et des communes environnantes pour leur visite et leur donnons rendez-vous pour une prochaine manifestation à Roumoules.



Le jeudi 30 janvier, les membres et les adhérents du club le Colombier, se retrouvant ce jour-là à la salle polyvalente pour la partie de carte hebdomadaire, ont fêté l'anniversaire de Maryse THUMIN autour du verre de l'amitié et d'un bon gâteau. C'est toujours avec plaisir que nous renouvelons ces petites fêtes d'anniversaire d'un membre du club. Nous souhaitons à Maryse un bon anniversaire et de la revoir encore très souvent pour animer nos jeudis après-midi.

Club Le Colombier



Gym'Equilibre : Le club, en partenariat avec EPGV Comité Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, a proposé aux personnes de plus de 65 ans de participer à un atelier de prévention des chutes. Celui-ci s'est déroulé du 6 janvier au 31 mars 2014, soit 12 séances d'une heure tous les lundis dispensées par Mme Bagarry.

Il avait pour but de sensibiliser les personnes à la pratique d'une activité physique régulière, d'engager la personne à participer à des séances préventives d'activité physique, de réassurer la stabilisation posturale et prévenir la perte d'équilibre, de diminuer l'impact psychologique de la chute en apprenant à se relever du sol et à rompre l'isolement des personnes âgées.

Cet atelier a remporté un vif succès auprès des 15 personnes participantes. Un goûter a clôturé ces 12 séances. A renouveler...



L'A.P.R.O.R

Samedi 22 février, l'A.P.R.O.R (Association Pour le Renouveau de l'Olivier de Riez et de son canton) avait organisé une journée dédiée à la taille de l'olivier. Très bonne ambiance lors de cette sympathique journée ensoleillée durant laquelle M. Thumin a pu faire une démonstration de taille. À midi, 35 personnes étaient réunies afin de partager un aïoli avant de retourner aux oliveraies.

Remerciements à la mairie de Roumoules pour son accueil et le prêt de la salle polyvalente.

MOTO CLUB

Le Moto Club réalise en ce moment des travaux sur le terrain Pierre Guillaumond afin d'être conforme aux normes de sécurité FFM 2015. (Renforcement de la sécurité pour le public et les pilotes)

Le terrain est ouvert tous les weekends, sur demande, aux licenciés possédant un quad ou une moto.

LE COMITE DES FETES

L'assemblée générale du Comité s'est déroulée le samedi 1^{er} février 2014, en présence de Monsieur le Maire, Gilles Mégis. Le président Gérard Riggi a présenté le rapport moral et le rapport d'activité. Le trésorier Michel Zammit a fait état du rapport financier. Toutes les décisions et les comptes ont été approuvés à l'unanimité. La réunion s'est terminée par un apéritif, suivi d'un repas à la Petit Rome



VERDON SOLIDAIRE

Verdon Solidaire
de la terre à la table

<http://verdon-solidaire.fr>

Verdon Solidaire a dû fermer son magasin de vente le 8 avril 2014. Quand les ventes sont insuffisantes pour couvrir les frais fixes il faut arrêter.

Pour tous ceux qui l'ignoreraient encore, je voudrais faire un petit rappel de l'histoire de Verdon Solidaire et des principales causes du déclin de son magasin.

Il y a 5 ans émerge l'envie parmi les habitants et paysans locaux de reconstruire un lien de solidarité à l'échelle du territoire, des réunions publiques sont organisées pendant près de 6 mois sur la commune de Roumoules. Un constat s'est imposé : l'alimentation de plus en plus déconnectée de son territoire entraîne d'une part, une difficulté pour les habitants à se nourrir toute l'année avec des produits frais, locaux et de saison, et d'autre part une mise en danger des paysans nourriciers qui travaillent sur le territoire.

L'association voit donc le jour en décembre 2009 et commence ses actions par la création d'un marché solidaire hebdomadaire, ayant lieu tous les vendredis fin d'après-midi. Été comme hiver, les bénévoles s'organisent pour accueillir les producteurs, assurer les ventes, informer les habitants. La mairie de Roumoules met alors à disposition de l'association le local de l'ancien presbytère. Les ventes se font à l'abri et Verdon Solidaire pérennise la création d'un circuit court innovant.

Les producteurs sont présents, les consommateurs aussi, environ 250 adhérents sont intéressés par cette formule et redécouvrent les produits du terroir.

Quelques problèmes surviennent, plus de consommateurs que de produits, longue file d'attente devant la caisse, et la présence des producteurs ne correspond pas à l'engagement initial de l'association qui est de leur rendre du temps. En effet pour écouler leurs produits ces producteurs sont contraints à la vente directe sur les marchés locaux au détriment du temps à consacrer à leurs exploitations.

En 2012, avec l'aide du programme Leader, l'association obtient des subventions d'équipement et de fonctionnement ce qui permet d'une part à une trentaine de bénévoles de remettre le local à neuf et à l'association d'investir en matériel, (caisse enregistreuse, frigo et chambre froide), et d'autre part l'embauche d'une salariée à mi-temps. L'association étend l'ouverture du local à trois ½ journées par semaine, ainsi plus de file d'attente devant la caisse et les producteurs retrouvent du temps disponible mais l'association est en manque de produits, principalement les fruits et les légumes.

Une autre mission de l'association: » l'installation de paysans nourriciers » notamment pour compenser les manques en maraîchage et arboriculture et, cerise sur le gâteau, l'installation d'un paysan boulanger.

C'est un échec, nous avions les producteurs mais les propriétaires de terrains n'ont pas voulu nous suivre, bien qu'ils soient membres de l'association pour certains. Pourquoi : pas confiance dans l'association, délit de faciès...

Autre mission : la lutte contre l'exclusion alimentaire, inspirée par l'action de l'association « Solid'Arles » et portée par Sophie, notre salariée. Les membres de Verdon Solidaire réfléchissent à un mode d'application adapté au public du canton. Ce projet a dû être abandonné par manque d'auto financement, malgré le soutien du Conseil Général qui avait octroyé une subvention à Verdon Solidaire.

Mais la principale cause du déclin du magasin a été le départ de Sophie dont le remplacement c'est avéré très difficile tellement elle incarnait le projet de Verdon Solidaire et était surtout la courroie de transmission entre les différents acteurs ; de plus, de jeunes producteurs de légumes, ce qui manquait cruellement au magasin, et que nous avions aidés dans leur installation, nous ont un peu laissés choir.

L'avenir ce sont Guillaume et Bénédicte, les gérants de l'épicerie- bar de Roumoules, qui reprennent le concept de Verdon Solidaire.

Après la signature de l'accord avec le programme Leader le matériel sera transféré dans leur magasin et ainsi ils reprendront, s'ils le souhaitent, tous les producteurs engagés avec Verdon Solidaire et d'autres.

Verdon Solidaire a fermé son magasin, mais l'association poursuit son engagement, aujourd'hui dans la réflexion...

Pour le bureau de Verdon Solidaire.

J-L A



AUX UTILISATEURS DE LA SALLE POLYVALENTE

Si vous souhaitez retenir la salle, veuillez-vous inscrire au moins 3 semaines avant la date prévue, ceci dans un souci d'une bonne organisation et afin de satisfaire tout le monde. Le Conseil Municipal tient à remercier les associations et les loueurs de la Salle qui jusqu'à présent ont fait preuve de ponctualité, de propreté et de respect du matériel



LES ATELIERS DE LA GOULOTTE

🐼 Vide Grenier, Dressing, Poussette

La météo médiocre de ce dimanche 19 janvier 2014 n'aura pas suffi pour décourager la vingtaine d'exposants inscrits à ce premier vide-grenier, organisé par les associations « **les Ateliers de la Goulotte** » et sa complice « **la Sauce** », dans la salle polyvalente de Roumoules. Le beau temps était par contre au rendez-vous le Dimanche 16 Mars, pour le deuxième vide-grenier. Une initiative appréciée autant par les participants que par celles et ceux venus chiner, en quête de la bonne affaire. ...Et des bonnes affaires, dans cette ambiance conviviale où crêpes et vin chaud étaient proposés, il y en avait, pour qui bien sûr, savait fouiller, fouiner, prendre le temps: vêtements, jouets, livres, bibelots divers... le plus souvent à des prix défiant toute concurrence. Car si le but, pour celui qui vend, est de se constituer un pécule, c'est aussi l'occasion pour lui de se débarrasser de tout ce qui s'empoussière... et d'en faire profiter quelqu'un d'autre. C'est toujours mieux que de jeter !

Pensez-y pour le prochain vide-grenier, vide-poussettes, vide-dressing, et commencez votre tri !



Les recettes, réalisées par l'association lors de ces manifestations, participent au financement de la 3^{ème} édition des FESTIVADES

🐼 Concert de soutien

Un immense merci à vous, les intermittents du spectacle, chanteurs et musiciens, venus gracieusement le 12 Avril offrir votre talent pour cette soirée-concert.

Cédric Toqué, Nicolas Préau, Rémy Généro, Didier Volubile, Jean-Marc Sum et Simon Depys,

Merci pour votre générosité !



ANIMATIONS

3^{ème} édition des Festivades (affiches, photos et articles) 23, 24 et 25 mai 2014. Festival festif et familial avec 6 spectacles (one man show, chansons, concerts, magie, théâtre, animations diverses...)

C'est avec un grand plaisir que la bonne quinzaine de joyeux bénévoles des associations « La Goulotte » et « La Sauce » se sont retrouvés pour vous présenter cette édition 2014.

Pas moins de 8 spectacles et concerts, des ateliers cirque, maquillage, peintures, jeux et un magnifique manège à pédale, ont rassemblé un public familial et fidèle au rendez-vous.

Les envolées poétiques et improvisées de **Didier Volubile** ont ouvert ce festival en le lançant sur une piste de bonne humeur et d'énergie avec **Tres Hombres** et **Kashmir** pour les concerts ; **les Instants Magiques** et les acrobaties aériennes des pirates de **Loly Circus** ont fait écarquiller les yeux des plus petits aux plus grands. Des personnages atypiques comme **Jasmin** et **Les Enculettes** ont donné lieu à des spectacles très interactifs avec un public très réceptif ! Le record de spectateurs fut sans conteste pour le spectacle des enfants de l'école : un festival de scénettes et de chansons, le fruit du travail de toute une année. Les enfants ont su captiver le public, leurs voix portaient, l'humour était au rendez-vous et les chansons étaient appréciées.

Cette programmation que nous souhaitons de qualité, a rassemblé plus de 400 personnes autour de moments partagés entre amis, en famille, et les rires qui ont résonné pendant ces 3 jours motivent déjà l'équipe des **Festiva'diens** pour l'édition 2015.

Nous envoyons tous ces rires à Colette, le sien nous a manqué ; mais elle était parmi nous car le soleil était présent.

Nous remercions vivement la commune de Roumoules pour son soutien à tous les niveaux.

Dimanche 10h30 : Spectacle des enfants de l'école



Vendredi 21h : Les envolées poétiques et improvisées de **Didier Volubile**



Samedi 14h30 : le Trésor de Barkasse (les acrobaties aériennes des pirates de **Loly Circus**)



les concerts



ANIMATIONS

Samedi 22h30 : Les Enculettes



Samedi 21h : Jasmin, coach d'intérieur



Samedi après-midi : Les animations



LES OLIVIERS des Adrechs de Roumoules

À l'abandon depuis plusieurs décennies ces oliviers ont été réhabilités en 1997 avec l'appui financier du Fond de Gestion de l'Espace Rural et du Conseil Régional.

À la suite de cette opération de réhabilitation la municipalité de Roumoules a proposé aux personnes motivées par la culture de l'olivier, l'exploitation d'une ou plusieurs parcelles. En mai 1998 autour de Monsieur Pierre GUILLAUMOND, nous nous sommes retrouvés une douzaine d'habitants de Roumoules à écouter les conditions d'exploitation de ces oliviers et à choisir une parcelle.

Ces oliviers quel âge ont-ils, qui les a plantés, comment sont-ils arrivés dans le giron de la commune ? Ce sont des questions que je me suis posé en écrivant ces lignes et qui feront peut être l'objet d'un autre article.

Ceux qui nous concernent sont de la variété Aglandau ; une variété assez rustique pour supporter nos climats jusqu'à une certaine limite. D'où leur culture sur les adrets de tous les vallons de la région et il y en a beaucoup. Pour information à RIEZ on en a recensé 90 000 au 19^{ème} siècle. Sur l'Adrech de Roumoules on peut estimer leur nombre à environ 3000 et seulement 1/3 a été réhabilité au cours de l'opération de 1997.

A cette date, nouveaux Roumouliens, d'origine rurale en Normandie et prochainement retraités avec mon épouse nous étions tentés par cette aventure avec toute la charge symbolique que représente l'olivier. Nous nous sommes engagés à entretenir la parcelle N° 7 avec 47 oliviers réhabilités et une vingtaine supplémentaire que nous avons progressivement dégagés de leur gangue végétale. Ils produisent un volume d'olive aléatoire. Notre meilleure récolte 500 kg en 2009, mais jusqu'ici avec 100 kg nous étions très contents.

Mais quel plaisir de récolter nos olives par de belles journées automnales. La cueillette se fait à la main car sur ces pentes il est très difficile d'installer des filets et la production étant faible nous passerions trop de temps à les installer. À la main, on cueille environ 5 kg d'olives à l'heure si le sol est stable. Ces 5 kg de belles olives donneront environ 1 litre d'huile.

On commence la récolte à partir du 15 novembre dès que l'olive n'est plus verte mais pas encore noire, elle est mauve, on dit qu'elles sont tournantes. A ce stade elle va donner un fruité vert, que nous apprécions beaucoup avec ses arômes herbacés, un léger goût d'artichaut ou de fruits verts. A ce stade l'huile peut présenter de l'amertume ce qu'on appelle l'ardence qui témoigne de la bonne fraîcheur des olives au moment de la trituration. Si nous laissons les olives arriver à maturité, elles seront noires et mûres et par définition nous aurons un fruité mûr et ses huiles sont peu amères et peu ardentes. Ces deux fruités ont l'avantage de se distinguer par la fraîcheur des olives au moment de la trituration, car pour obtenir ces fruités il ne faut pas attendre trop pour passer au moulin, 8 à 12 jours maxi.



Au-delà une fermentation commence et après une période définie, on obtient une huile qui donnera un fruité noir qui ne présentera pas comme les deux premiers un caractère de fruits frais, ni d'aspect végétal et l'amertume aura complètement disparu.



Comme je vous le disais on commence la récolte à partir du 15 novembre pour deux raisons, la première c'est pour obtenir ce fameux fruité vert mais la seconde raison est qu'à nos latitudes nous craignons beaucoup le gel qui peut provoquer de gros dégâts sur les éléments organoleptiques de l'huile. Dans ces conditions adieu fruité vert et autre, inconvenient, l'huile se conservera plus difficilement.

Proverbe

*"Taille tôt taille tard
mais taille en mars"*

Si on taille trop tôt les arbres
risquent le gel et trop tard la
végétation est commencée

Pour obtenir des olives, un minimum de travaux sont nécessaires, ils commencent après la récolte avec la fumure du sol, exercice que j'ai abandonné car très pénible. Avec Thomas nous avons fait l'essai pendant deux ans. Charger les bidons sur les épaules, les transporter aux pieds des oliviers et enfouir ce fumier à la pioche. Trop pénible, maintenant nous nous contentons de leur apporter de l'engrais. Ensuite c'est la taille, opération toujours délicate, que faire cette année : taille de fructification, taille de restructuration. Bien souvent les deux, une partie des oliviers bénéficie d'une taille légère pour garantir une bonne floraison et une autre partie une taille plus sévère pour renouveler la ramure qui portera beaucoup de fleurs l'année suivante.

Cette taille va durer de février à fin mars pendant les après-midi bien ensoleillés. Nous goûtons particulièrement ces moments dans la colline par la douceur du temps, même en période de mistral le vent ne rentre pas et nous sommes très bien accompagnés par le silence de la colline. Et la vue, superbe ; de notre parcelle nous pouvons observer le village avec en premier plan son église à l'ocre claire avec son clocher surmonté du classique campanile et le presbytère qui abrite un petit magasin créé par un groupe d'utopistes qui croyaient changer le système de production et de consommation. « VERDON SOLIDAIRE ». Plus haut le Château Fondu entouré de maisons couvertes de tuiles roses ou rouges. À l'entrée du village les poteaux EDF en guise de totem. Au loin c'est la chaîne du MONTDENIER qui est un lieu de balade très prisé des amateurs de lavande fine en été et de champignons à l'automne, en arrière-plan LE CHIRAN et LE MOURRE DE CHANIER entre lesquels on distingue le Portail de BLIEUX.



Je dois vous dire que pour arriver à un petit peu de maîtrise dans la culture, la taille et la protection de l'olivier, j'ai suivi un apprentissage en m'engageant dans l'association APROR depuis 1998 (Association Pour le Renouveau des Oliviers de Riez et son canton). Nous avons aussi sur place un excellent conseiller pour la taille en la personne de Monsieur Claude BOURJAC qui n'est jamais avare de bons conseils.

Ensuite, il faut éliminer tous ces déchets de taille sans perdre de temps car un parasite se sert de ce bois coupé pour se reproduire, c'est le Neiroun qui, si nous ne détruisons pas ces coupes rapidement, s'en sert pour se multiplier et va faire de gros dégâts plus tard. Deux solutions sont à notre disposition, la première consiste à éliminer ces déchets par le feu et la seconde par le brouillage, avec l'aide de Bruno j'ai opté pour la seconde car le feu n'est pas toujours facile à maîtriser et ce BRF est utilisé pour pailler le pied des oliviers.

Après cette importante opération il reste quelques travaux pour les mois à venir : coupe de l'herbe, surveillance et traque des ravageurs, éliminer les gourmands, observer le développement des olives ; ces sujets pourraient être développés ultérieurement, si ça vous dit. Il y a encore des parcelles de libre si l'aventure vous tente.



Je vous propose une petite recette pour déguster l'huile d'olive nouvelle et une autre avec les olives noires bien mûres,

Ce sont des toasts au fromage de chèvre.

Sur ces toasts on dépose un peu de fromage de chèvre de Roumoules mi-frais que l'on arrose d'un filet d'huile d'olive au fruité vert de préférence.

C'est très bon également avec, à la place du toast une tranche de pomme et encore mieux sur une tranche de pain d'épice. Bon Appétit.

Les olives noires en saumure, recette corse

Vous trempez dans un récipient rempli de saumure (100 g de sel par litre d'eau environ,) les olives noires, mûres, fraîchement cueillies, après les avoir lavées et triées, et vous remuez chaque jour, pendant 10 jours environ. Ensuite vous retirez les olives de la saumure, vous les égouttez soigneusement et les mettez en bocaux en ajoutant du poivre, des gousses d'ail écrasées, du piment et de l'huile en quantité suffisante pour que les olives soient bien enrobées. Les olives sont prêtes à être consommées, après 8 jours et se conservent plusieurs mois. Les quantités sont au goût de chacun.

J-L A

Proverbe

*"A la Sainte Catherine,
l'huile est à l'olive"*

Fougasse aux olives

Pour la pâte : délayer 10g de levure de boulanger déshydratée dans 10cl d'eau tiède puis laissée reposer environ 30 minutes. À l'aide d'un robot ou d'une spatule, mélanger 400g de farine, la levure, 4 pincées de sel, 5cl d'huile d'olive et 15cl d'eau. Pétrir ensuite le tout à la main pendant 15 minutes. Recouvrir d'un torchon humide et laisser reposer à température ambiante pendant 2h.

Pour la garniture : préchauffez le four à 180°C.

Taillez en petits dés 150g d'olives vertes et 150 g d'olives noires. Reprendre la pâte et la travailler délicatement en incorporant les olives.

Étaler sur du papier sulfurisé et la badigeonner d'huile d'olive. Saupoudrez de 3 pincées de fleur de sel ou de fleurs de thym frais. Enfourner 40 minutes

Toute personne intéressée par l'entretien et la production des oliviers, est invitée à se présenter en mairie

Il reste 3 lots à attribuer :

Lot n°1 : 70 oliviers

Lot n°9 : 30 oliviers

Lot n°10 : 50 oliviers



Dépôt légal en Préfecture
N°212
Du 9 juillet 2001

Directeur de la publication
Gilles MEGIS

Edité et imprimé par
La Mairie de Roumoules
Photos Mairie de Roumoules

Parution semestrielle



RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

Le 1 Juillet 2014

le 5 Août 2014

Les 2 et 16 Septembre 2014

Puis le 1^{er} Mardi de chaque mois

Cadastre.gouv.fr

Plus besoin de se déplacer pour
rechercher, consulter, commander
sa feuille de plan cadastral

L'accès du public aux informations cadastrales est réglementé.

Toute demande d'informations
cadastrales doit dorénavant se
faire par écrit auprès de
l'administration fiscale ou des
communes.

De plus pour préserver la vie
privée des personnes, le nombre
de demandes par un même
usager est limité à 5 par mois
sauf pour leurs propres biens.

Décret n°2012-59 du 18 janvier
2012

Horaires d'ouvertures décharges :

RIEZ

Du Mardi au Vendredi
8h30 à 11h 30 et 14h à 17h

Samedi
8h30 à 11h30

QUINSON

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
8h à 12h et 13h30 à 17h

Samedi
8h à 12h

Bulletin préparé par Robert
Ambrosi, Annie Baratta, Alain
Cocuaud, Marie-Christine
Deauze, Gilles Mégis, Alain-
Patrick Roy, Concetta Zunino,
les associations et les
secrétaires Sylvie et Rosine.
Nous remercions toutes les
personnes qui ont contribué à
son élaboration.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Passage le 4^e mardi du mois

Appeler la Ressourcerie de Haute Provence
au **0810 220 013**

(prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00.

Les inscriptions sont réalisées par ordre d'appel. La ressourcerie propose
une date de passage en fonction de l'état de remplissage du planning et fait
préciser pour chaque inscription: le nom, l'adresse, le téléphone et la liste des
encombrants à collecter.

Les encombrants devront être déposés à la limite du domaine public car les
agents de collecte ne rentreront pas chez les particuliers.

Les encombrants sont définis par la liste suivante:

Déchets d'équipement électrique et électronique, meubles, literie, vaisselles,
outillage, matériel de jardin et de loisirs, objets volumineux, bidons, tubes,
tuyaux, pots, vases, pièces mécaniques...

Sont exclus:

Végétaux, déchets organiques, gravats, déblais, déchets issus de la
démolition, graisses, huiles, peintures, solvants, carburants, déchets
toxiques, corrosifs, radio actifs, pneumatiques, déchets industriels et
professionnels, déchets de soins ou contaminés, cadavre d'animaux.

Ces encombrants seront triés pour permettre la valorisation. Ce qui ne pourra
être valorisé sera évacué vers les déchetteries de la DLVA.

Pour plus d'information la Ressourcerie de Haute Provence met à votre
disposition son site internet www.rhp04.fr

ATTENTION **SEULS LES GRAVATS SONT AUTORISES SUR LA DECHARGE DE LA COMMUNE**

Désormais, il est interdit d'y déposer
les déchets verts qui, conformément
à la loi, ne sont plus pris en compte
par les assurances. Ils doivent être
transportés à la décharge de
QUINSON ou RIEZ ;

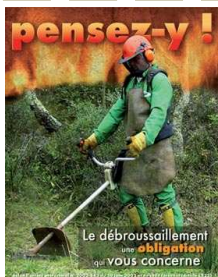
Les Restos du Cœur sont ouverts
pendant la période estivale, les :

12 et 26 mai - 16 et 30 juin - 7 et 21
juillet - 4 et 18 août - 8 et 22 septembre
2014

Ouverture et réinscription le 6 octobre
2014.

Adresse : 5, place de la coquille, 04500
Riez. Tél 04 92 72 86 99

Le Secours Catholique est ouvert
les 2^eme et 4^eme mardis du mois, au
centre médico-social de Riez. Il est
fermé les mois de juillet et août.



OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

A l'approche de la saison estivale, je souhaite vous rappeler les obligations légales de débroussaillage, dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux. Le débroussaillage est régi par les arrêtés préfectoraux N°2007-1697 du 1/08/2007 et N°2011-202 du 31/01/2011. Les espaces forestiers et naturels du département sont sensibles au risque 'feu de forêt'. Il s'agit des bois, forêts, garrigues, landes, plantations ou reboisements constituant des massifs continus et homogènes.

Les arrêtés préfectoraux définissent ainsi le débroussaillage :

- * la coupe et l'élimination de la végétation ligneuse basse
- * la coupe et l'élimination des arbres et arbustes morts, dépérissant ou sans avenir
- * la coupe et l'élimination des arbres et arbustes en densité excessive de façon que le houppier de chacun d'eux soit distant de son voisin de 2.5 m au minimum.
- * la coupe et l'élimination de tous les végétaux dans le périmètre d'1 construction de telle sorte que celle-ci soit distante d'au moins 3 mètres des végétaux conservés.
- * l'élagage des arbres de 3 mètres et plus sur une hauteur d'au minimum 2 mètres
- * l'élimination de tous les rémanents.

Par dérogation aux dispositions énoncées précédemment les terrains agricoles, les vergers et les oliveraies cultivés et régulièrement entretenus ne nécessitent pas de traitement spécifique.

Le débroussaillage n'a pas pour objectif de faire disparaître l'état boisé mais au contraire de permettre un développement harmonieux de cet état, existant ou à venir, en assurant la sécurité des personnes et des biens par rapport au risque d'incendie.

En zone urbaine (U) : la totalité de la parcelle cadastrale doit être débroussaillée, qu'il y ait une construction ou non sur celle-ci

En zone naturelle (N) : si la parcelle est construite, un débroussaillage de 50 mètres autour de la construction est obligatoire ; si la parcelle n'est pas construite : il n'y a pas d'obligation légale à respecter.

SOYEZ VIGILANTS

Brûler des mauvaises herbes ou des branches coupées est toujours une opération pour laquelle il faut prendre un maximum de précautions. A partir du 1^{er} juin et durant tout l'été l'incinération de végétaux est formellement interdite.



PASSEPORT

* **Tous les voyageurs Français et Européens** désirant se rendre aux Etats Unis, par air ou par mer, **même s'ils sont titulaires d'un passeport électronique**, doivent se connecter, au plus tard 72 heures avant leur départ, sur le site internet « ESTA » à l'adresse suivante : <https://esta.cbp.dhs.gov/> et remplir en ligne le formulaire de demande d'autorisation de voyage ESTA. Cette autorisation de voyage est également requise pour les enfants inscrits sur le billet de leurs parents. **Cette formalité est obligatoire et conditionne l'embarquement.**

* **A SAVOIR :** Dans le cadre de la mise en œuvre **du passeport biométrique**, les demandes de passeports seront reçues dans les mairies suivantes : Digne; Manosque; Sisteron; Château Arnoux; Saint Auban; Forcalquier; Barcelonnette; Seyne; Saint-André-les Alpes; Riez; Castellane; Annot. (Le passeport devra être retiré dans la mairie où la demande a été déposée). **Prévoir une demi-heure pour faire le dossier.**

Riez : téléphoner au 04.92.77.99.00

☒ Toutefois la liste des documents à fournir est disponible au secrétariat de votre Mairie ☒

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire :

- Pour les **Français et Françaises âgés de 16 ans**,
 - Pour les personnes **devenues françaises entre 16 et 25 ans**,
 - Pour les **Français et Françaises de 19 ans** qui n'ont pas répudié ou décliné la nationalité française.
- Se présenter en Mairie (munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile) en vue de leur recensement le mois de leur 16^{ème} anniversaire et jusqu'à la fin du mois suivant.

Numéros Utiles

POMPIERS : 18

SAMU : 15

GENDARMERIE : 04.92.77.85.16

CENTRE ANTI-POISONS MARSEILLE : 04.91.75.25.25

INFIRMIERE : 04.92.77.70.44

PHARMACIE RIEZ : 04.92.77.80.26

LA POSTE : 04.92.77.79.50

TAXI : 04.92.77.75.98 ou 06.81.32.80.79



INFOS PRATIQUES



LISTE ELECTORALE

Les inscriptions sont reçues en Mairie toute l'année jusqu'au 31 décembre.

Conditions à remplir : Etre de nationalité française, jouir de ses droits civils et politiques, avoir son domicile réel ou sa résidence dans la commune ou figurer pour la cinquième fois sans interruption au rôle d'une des contributions communales.

Pour les élections des représentants au Parlement Européen et pour les élections Municipales, les ressortissants d'un état de l'Union Européenne domiciliés à Roumoules, peuvent déposer une demande avant le 31 décembre. Les demandeurs sont réputés jouir des droits civiques tant en France que dans leur état d'origine.



Il est rappelé que tout animal capturé par le personnel de la Fourrière ne peut être restitué gratuitement à son propriétaire.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EXPLOITATION DE LA FOURRIERE DE VALLONGUES

Tout propriétaire qui récupère son animal auprès de la fourrière se **DOIT** d'acquitter les sommes suivantes :

- Frais capture et de gardiennage : 50 €
- Frais de tatouage de l'animal (si animal non tatoué) : 60 €

A compter de ce jour, AUCUNE DEROGATION ne sera accordée

Rappel de la réglementation de l'emploi du feu

➤ Période libre : 16 octobre au 14 mars

L'incinération est libre mais sous la responsabilité du propriétaire ou de son ayant droit.

Arrêté préfectoral n°2004-570 du 12 mars 2004 Portant réglementation de l'emploi du feu dans les Alpes-de-Haute-Provence

EMPLOI DU FEU <u>ROUMOULES</u>	INCINERATION VEGETAUX	PERIODES			
		LIBRE	DANGEREUSE	TRES DANGEREUSE	DANGEREUSE
		16/10 au 14/03	15/03 au 14/06	15/06 au 14/09	15/09 au 15/10
Commune A RISQUES	Sur pieds	Interdire par vent fort (supérieur à 40 km/h)	Dérogation	Dérogation	Dérogation
	Coupés	Interdire par vent fort (supérieur à 40 km/h)	Déclaration	Dérogation	Déclaration
Feux de camp du 1 ^{er} juin au 15 octobre					Dérogation
Feux de la Saint Jean du 20 au 30 juin inclus exclusivement					Dérogation



L'emploi du feu est interdit toute l'année par vent fort (supérieur à 40 km/h)

La demande de **déclaration** doit se faire en mairie au minimum 1 jour avant la date prévue.

La demande de **dérogation** préfectorale doit se faire en mairie au minimum 15 jours avant la date prévue et sera accordée après avis du maire, du Directeur Départemental des services de secours et d'incendie et du Directeur Départemental des Territoires

CONTRE LES CAMBRIOLAGES, AYEZ LES BONS RÉFLEXES !



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

L'opération Tranquillité Vacances permet aux forces de gendarmerie d'adapter davantage leur présence aux circonstances. Elle est proposée à toutes les personnes qui s'absentent pour des congés. Pour bénéficier d'une vigilance particulière des patrouilles sur votre domicile, il vous suffit de signaler votre départ aux forces de l'ordre en complétant un formulaire (téléchargeable sur le site internet de la préfecture : www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr; opération tranquillité vacances ; formulaire) et le déposer à la brigade de gendarmerie de votre domicile.

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.

Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...).

Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre,
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public). Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèques et cartes de crédits dérobés.

Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux **cellules cambriolages** implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.

**SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112**



CHIKUNGUNYA DENGUE PALUDISME WEST NILE

Comment
se protéger ?



Prévention du Chikungunya et de la dengue en France Métropolitaine

Le chikungunya est une maladie transmise par un moustique qui a la particularité de piquer pendant la journée : *Aedes albopictus*. Il est aussi appelé **moustique "tigre"** à cause de sa silhouette noire à rayures blanches. Présent depuis des années en Asie, en Afrique, en Amérique et dans l'Océan Indien, il s'est installé, depuis 2004, dans le sud-est de la France.

Le chikungunya se manifeste par l'apparition brutale d'une **fièvre souvent supérieure à 38.5°C** et généralement accompagnée de : douleurs articulaires, courbatures, maux de tête ...

Comment se transmet le chikungunya ?

- 1) Un moustique "tigre" sain pique une personne infectée par le virus.
- 2) Quelques jours plus tard, le moustique infecté devient contaminant.
- 3) Ce moustique transmet le chikungunya à une autre personne saine en la piquant.
- 4) Pendant au moins 1 semaine après l'apparition des symptômes, la personne malade peut contaminer un moustique sain qui pourrait ensuite piquer d'autres personnes et leur transmettre la maladie.

Il faut 4 à 7 jours pour que les symptômes apparaissent chez la personne contaminée par le moustique.

Des moyens pour se protéger



Vêtements amples et couvrants



Diffuseurs électriques



Produits anti-moustiques



Moustiquaires



Serpentins



Climatisation

Je demande conseil à un pharmacien avant d'acheter ou d'utiliser des produits anti-moustiques, surtout en ce qui concerne les enfants et les femmes enceintes. Je lis bien la notice avant toute application.

Je demande l'avis de son médecin traitant pour l'enfant de moins de 30 mois et en cas d'antécédents de convulsions.

J'évite de les appliquer sur le visage et les mains des jeunes enfants.

Il existe un traitement pour prévenir le paludisme. Avant de partir, je n'oublie pas de consulter mon médecin ou bien un centre de vaccinations internationales.

Pour connaître les centres de vaccinations internationales et de conseils aux voyageurs (départements) :

<http://www.sante.gouv.fr/liste-des-centres-de-vaccination-habiles-a-effectuer-la-vaccination-contre-la-fievre-jaune-anti-amarile.html>

Quelques sites Internet de conseils aux voyageurs :

- <http://www.sante.gouv.fr/recommandations-sanitaires-aux-voyageurs.html>
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_gog/index.html
- <http://mit.ap-hm.fr>
- www.cimed.org
- www.safetravel.ch
- <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-transmission-vectorielle>



Sous les tropiques (Afrique, Asie, Océan Pacifique) les moustiques comme le chikungunya, la dengue, le paludisme ou le West Nile.



Si je pars sous les tropiques, je me **protège** des piqûres de moustiques

- Je porte des vêtements couvrants et amples et je les imprègne d'insecticide pour tissus.
- J'applique, sur la peau découverte, des produits anti-moustiques (répulsifs).
- Je dors sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide pour tissus.
- J'utilise aussi des insecticides à l'intérieur des habitations (diffuseurs électriques) et à l'extérieur (serpentins).
- Si cela est possible, je branche la climatisation; les moustiques n'aiment pas les endroits frais.

Pourquoi mettre des produits insecticides sur mes vêtements ou sur les moustiquaires ?

Ces produits évitent les piqûres au travers des vêtements. Une seule imprégnation suffit pour deux mois et persiste après plusieurs lavages. Les produits insecticides courants, à base de perméthrine, sont utilisables chez les femmes enceintes.



À mon retour en métropole

- En cas de fièvre brutale avec douleurs articulaires et maux de tête, je consulte un médecin : j'ai peut-être contracté le chikungunya ou la dengue.
- Si je suis contaminé, j'évite alors de me faire piquer. En effet, si un moustique *Aedes albopictus* sain me pique, je peux à mon tour l'infecter et il pourrait contaminer une autre personne de mon entourage en la piquant.
- Le moustique *Aedes albopictus* peut transmettre le chikungunya et la dengue. Il est actuellement présent dans plusieurs départements du sud de la France.

J'apprends à reconnaître le moustique *Aedes albopictus* : il est tigre.



Au 1er avril 2014, 18 départements sont placés en niveau 1 *albopictus* : Alpes-Maritimes, Alpes-de-Haute-Provence, Var, Haute-Corse, Corse-du-Sud, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Gard, Hérault, Aude, Pyrénées Orientales, Haute-Garonne, Lot-et-Garonne, Gironde, Drôme, Ardèche, Isère et Rhône.

PLAN CANICULE 2014



Le dispositif national, destiné à prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule, dénommé « Plan Canicule » a été reconduit pour 2014. La réglementation préconise le recueil, par les maires, des éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui en font la demande. Ce registre nominatif a pour but de favoriser l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes isolées à domicile, en cas d'un épisode caniculaire.

Ces personnes sont invitées à se faire connaître en mairie

Quelques gestes à retenir :

- Mouiller sa peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- Boire 1.5l d'eau par jour (éviter les boissons alcoolisées)
- Appeler son entourage
- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur
- Pas d'efforts physiques intenses



Personne âgée

COMPRENDRE :

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

- Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C.
- La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).



AGIR :

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.
- Si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien.



Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie. Vous bénéficierez d'une aide en cas de canicule.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.

Consultez régulièrement Météo France : www.meteo.fr

Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage ? 0800 06 66 66 (appel gratuit) ou www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes

Enfant et adulte

COMPRENDRE :

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

- Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température...
- Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.



AGIR :

Je bois beaucoup d'eau et...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.
- Si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien.



Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- il fait très chaud ;
- la nuit, la température ne descend pas, ou très peu ;
- cela dure depuis plusieurs jours.

INFOS PRATIQUES

Les risques liés à une inondation

Entre crues et décrues des cours d'eau, fortes précipitations et autres intempéries, de nombreux français sont régulièrement victimes d'inondations. Le risque inondation concerne chaque année 13 300 communes tant urbaines que rurales en France. Près d'un français sur quatre est exposé à ce risque. Lorsque l'eau monte, plusieurs dangers pour la santé apparaissent et adopter les bons comportements permet de mieux y faire face.

En cas d'inondation

Limiter les accidents chez soi
(électrocution, pollution, explosion)

Adopter les bons comportements

- Si l'eau monte, je coupe sans attendre le gaz, le chauffage et l'électricité.
- Je n'utilise surtout pas d'équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques...
- Je ferme les poubelles et je les mets dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent.
- Je mets les produits toxiques en hauteur.
- Les animaux et notamment les rongeurs (rats, souris, etc.) fuient l'eau. Je ne les touche pas.

Éviter noyade et contusions

Ne pas sortir et suivre les consignes des secours

- Je ne sors pas. Je suis plus en sécurité à l'abri. Je m'installe en hauteur et n'évacue les lieux qu'en cas de grand danger...
- ...les secours sauront plus facilement où me trouver. J'attends qu'ils viennent me chercher.
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école ou à la crèche. Ils seront les premiers pris en charge par les secours.
- Je ne prends pas ma voiture. Ce n'est pas un abri.
- Je ne retourne jamais chercher quelque chose dans un lieu inondé.

Faire face à l'isolement

Garder avec soi le matériel nécessaire

- Réserve d'eau et d'aliments, de lait pour les nourrissons.
- Vêtements chauds et couvertures.
- Radio avec des piles chargées, lampe de poche et téléphone portable.
- Médicaments, ordonnances et carnets de santé.
- Papiers importants, photos, doudous des enfants.

Je m'informe et je respecte les consignes des secours en écoutant régulièrement Radio France.

Je n'appelle les secours qu'en cas de réel danger, afin de laisser les lignes libres pour les personnes en grand danger. Pompiers : 18 – Samu : 15

S'il y a des personnes âgées ou handicapées dans mon entourage, je préviens la mairie qui saura faire le nécessaire.

www.prim.net • www.interieur.gouv.fr • www.sante.gouv.fr

Après l'inondation

Accidents

- Je fais appel à des professionnels avant de rebrancher mon installation électrique et mon chauffage.
- Je ne branche pas les appareils électriques s'ils sont mouillés et je n'utilise pas un chauffage d'appoint en continu.

Maison insalubre

- J'enlève des murs, des sols et des objets le maximum d'eau et de boue. Je n'oublie pas de mettre des gants et des bottes.
- Puis je nettoie avec une brosse les objets, les aérations, les murs et les sols à l'eau et au détergent.
- Enfin je désinfecte à l'eau de javel (un verre d'eau de javel pour un seau de 10 litres). Je laisse agir 30 minutes avant de rincer.
- J'aère souvent et je chauffe très doucement pendant plusieurs jours pour faire sécher ma maison.
- Si certains murs ou sols restent imbibés d'eau (laine de verre, laine de roche, plâtrage, parquet flottant), j'appelle rapidement mon assurance et les professionnels qui pourront m'aider.

Intoxication

- Je jette les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur/congélateur hors-service.
- Avant de boire l'eau, je m'assure auprès de ma mairie qu'elle est potable.
- Si j'ai un puits, l'eau n'est pas potable. Je me renseigne auprès de ma mairie avant de le remettre en service.
- J'attends la mise hors d'eau de la fosse septique avant de la faire fonctionner.
- Je mets les animaux morts dans des sacs en plastique et je les éloigne de mon domicile. Je préviens ma mairie.

Choc psychologique

Mon médecin peut m'aider, je n'hésite pas à l'appeler pour moi ou pour mes proches.

Je m'informe auprès de ma mairie pour connaître la marche à suivre de retour à la maison et pour faire une déclaration de catastrophe naturelle. Je contacte mon assureur sans tarder.

Je fais attention aux personnes en difficulté près de chez moi.

www.prim.net • www.interieur.gouv.fr • www.sante.gouv.fr

Les risques liés à la baignade et à l'exposition solaire



Baignade à la plage, au lac ou à la piscine, balade en forêt, déjeuner en terrasse... l'été est le moment de l'année où chacun profite des activités et des loisirs en extérieur. C'est aussi la période où les risques de noyades et ceux liés au soleil sont les plus élevés. Chaque année, les noyades font de nombreuses victimes. En France, entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2012, 1235 noyades accidentelles ont été recensées : 496 d'entre elles ont été mortelles dont 27 parmi les moins de 5 ans et 145 chez les plus de 65 ans. L'application de recommandations simples comme l'apprentissage de la nage, la surveillance des enfants par un adulte, la prise en compte de son niveau physique avant la baignade ou le respect des zones de baignades autorisées permettrait d'éviter ces accidents.

Par ailleurs **l'exposition aux rayonnements solaires ultraviolets (UV)** et artificiels reste la première cause des cancers cutanés, dont le mélanome. 80 000 nouveaux cancers de la peau sont diagnostiqués chaque année. Éviter l'exposition entre 12h et 16h, porter un chapeau et des lunettes de soleil, appliquer la crème solaire toutes les 2 heures et protéger encore plus les enfants



Avant de vous baigner

Assurez-vous de votre niveau de pratique

- Pour vous et vos enfants, apprenez à nager avec un maître-nageur sauveteur, le plus tôt possible.
- Faites reconnaître par un maître-nageur sauveteur votre capacité et celles de vos enfants, à évoluer dans l'eau en toute sécurité.

Choisissez les zones de baignade surveillées

- A votre arrivée, informez-vous sur les zones de baignade pour savoir si elles sont surveillées, interdites ou dangereuses.
- Pour vous baigner, choisissez les zones surveillées où l'intervention des équipes de secours est plus rapide.
- Restez toujours attentifs à vos enfants, même si la zone est surveillée.

Informez-vous sur les conditions de baignade

- En arrivant sur votre lieu de baignade, renseignez-vous auprès du personnel chargé de la surveillance sur les conditions de baignade : nature des vagues, courants, marées, dangers naturels, etc.
- Respectez toujours les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade et/ou par les sauveteurs.
- Assurez-vous que les conditions de baignade ne vont pas devenir dangereuses au cours de la journée
- Consultez régulièrement les bulletins météo.

Drapeaux de baignade

Drapeau vert : Baignade surveillée et absence de danger particulier

Drapeau orange : Baignade dangereuse mais surveillée

Drapeau rouge : interdiction de se baigner

Pour vous même

Si vous ressentez le moindre frisson ou trouble physique, ne vous baignez pas.

- **Prévenez vos proches** lorsque vous allez vous baigner.
- Soyez **vigilant lors de la baignade** et faites attention à la zone d'impact des vagues (certaines zones du corps comme la tête, le cou ou le ventre étant plus fragiles).

Tenez compte de votre forme physique

- Ne surestimez pas votre condition physique. Avant de partir nager au loin, assurez-vous que votre forme physique vous permet de revenir sur la terre.
- Souvenez-vous qu'il est plus difficile de nager en milieu naturel (mer, lac, rivière) qu'en piscine.

Evitez tout comportement à risque

- Ne consommez pas d'alcool avant et pendant la baignade.
- Ne vous exposez pas excessivement au soleil avant la baignade.
- Rentrez progressivement dans l'eau, particulièrement lorsque l'eau est froide et que vous vous êtes exposé au soleil.

En cas de danger imprévu

- > Ne lutez pas contre le courant et les vagues pour ne pas vous épuiser.
- > Si vous êtes fatigué, allongez-vous sur le dos pour vous reposer. Vos voies respiratoires sont alors dégagées : vous pouvez respirer normalement et appeler à l'aide.

Pendant la baignade avec vos enfants

Lorsque vous vous baignez avec vos enfants :

• Restez toujours avec vos enfants

quand ils jouent au bord de l'eau ou dans l'eau.

• Baignez-vous en même temps qu'eux.

- Désignez un seul adulte responsable de leur surveillance.

- S'ils ne savent pas nager, **équipez vos enfants de brassards** (portant le marquage CE et la norme NF 13138-1) adaptés à la taille, au poids et à l'âge de l'enfant (voir informations sur le produit et la notice d'information) dès qu'ils sont à proximité de l'eau.

- **Méfiez-vous des bouées ou des autres articles flottants** (matelas, bateaux pneumatiques, bouées siège,...), ils ne protègent pas de la noyade.

- **Surveillez vos enfants en permanence**, même s'ils sont équipés de brassards.



Profitez de votre piscine en toute tranquillité

Équipez votre piscine (enterrée ou semi enterrée) d'un dispositif de sécurité.

La loi prévoit **4 dispositifs** :

- Les **barrières, abris de piscine ou couvertures** : ils empêchent physiquement l'accès au bassin et sont particulièrement adaptés aux jeunes enfants, à condition de les refermer ou de les réinstaller après la baignade.
- Les **alarmes sonores** : elles peuvent informer de la chute d'un enfant dans l'eau (alarmes d'immersion) ou de l'approche d'un enfant du bassin (alarmes périmétriques), mais n'empêchent pas la noyade.

Les barrières sur 4 côtés sont celles qui assurent une meilleure protection.

Pendant la baignade

- Pensez à poser à côté de la piscine : une perche, une bouée et un téléphone pour alerter les secours le plus rapidement possible.

Après la baignade

- Pensez à sortir tous les objets flottants, jouets, bouées, objets gonflables et à remettre en place le dispositif de sécurité.
 - Si vous avez une piscine « en kit » (qui n'est pas enterrée dans le sol), retirez l'échelle après la baignade pour en condamner l'accès.
- Pour en savoir plus :

www.economie.gouv.fr/dgccrf/Securite-des-piscines

www.prevention-maison.fr/accidents/#/piscine

Dans les piscines publiques

- Surveillez les enfants pour éviter qu'ils se dirigent seuls vers les bassins. Accompagnez-les dans l'eau et restez auprès d'eux.
- Informez-vous sur le règlement intérieur de la piscine et respectez-le.
- En cas de problème, prévenez immédiatement le personnel chargé de la surveillance.

Ces dispositifs ne remplacent pas la surveillance active et permanente des enfants par un adulte.

Pratiquez vos loisirs nautiques en toute sécurité

Lorsque vous pratiquez une activité nautique :

- Si nécessaire, faites reconnaître par un maître-nageur sauveteur la **capacité de vos enfants à savoir nager**.
- Pratiquez toujours **votre activité dans les zones autorisées**.
- Ne consommez **pas d'alcool avant et pendant**.
- Tenez compte de **votre forme physique**.
- Informez-vous sur **les conditions météo** avant de partir.
- Ne partez **jamais seul** et **informez vos proches de votre destination** et de votre heure de retour prévue.
- Respectez **les consignes de sécurité** et les autres usagers.
- **Équipez-vous des articles de sécurité** recommandés (bouées, gilets de sauvetage, casques,...).

Pour en savoir plus :

www.developpement-durable.gouv.fr/-Gestes-et-conseils

VRAI OU FAUX ?

Les séances d'UV en cabine de bronzage préparent la peau au soleil.

FAUX ! Le bronzage artificiel n'a pas d'effet protecteur et ne prépare pas la peau au bronzage. Au contraire, les UV artificiels reçus en cabine de bronzage ne font que s'ajouter à ceux reçus du soleil et augmentent le risque de cancer. La fréquentation des cabines de bronzage est donc fortement déconseillée.

La crème solaire suffit à protéger la peau du soleil.

FAUX ! Même les produits solaires les plus efficaces ne filtrent pas la totalité des UV : "l'écran total" n'existe pas. Par exemple, appliquée dans les doses recommandées, une même crème solaire indice 50+ laissera encore passer 2% des UV. Son utilisation ne permet donc pas de s'exposer plus longtemps.

Même bronzé, il faut continuer de se protéger.

VRAI ! Le bronzage est une «barrière» naturelle fabriquée par la peau pour se protéger du soleil. Elle représente un indice de protection entre 3 et 5, mais est superficielle et ne filtre qu'une partie des UV. Une peau bronzée est moins sensible aux coups de soleil, mais n'est pas protégée contre le risque de cancer.

Le risque n'est pas lié à la sensation de chaleur mais à l'intensité des rayons UV.

VRAI ! Méfiez-vous des fausses impressions de sécurité lorsqu'il fait plus frais, sous un ciel nuageux ou avec du vent car les UV passent !

Le danger vient uniquement des coups de soleil.

FAUX ! Il vient également des « doses » d'UV reçues tout au long de la vie. A chaque nouvelle exposition sans protection, les UV reçus s'accumulent et augmentent les risques pour la peau et les yeux.

La réverbération du sol augmente l'exposition avec une intensité variable.

VRAI ! L'herbe, la terre et l'eau réverbèrent moins de 10 % du rayonnement UV alors que cette proportion peut atteindre 80 % pour la neige fraîche, environ 15 % pour le sable sec d'une plage et 25 % pour l'écume de mer.

RISQUES SOLAIRES CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR QUE LE SOLEIL RESTE UN PLAISIR



POUR VOUS PROTÉGER, TOUS CES GESTES SONT ESSENTIELS

Cet ensemble de précautions constitue une protection efficace contre les risques solaires.



RECHERCHER L'OMBRE et ÉVITEZ LE SOLEIL entre 12h et 16h

C'est à ces heures que les rayons ultraviolets (UV) émis par le soleil sont les plus intenses en France métropolitaine. Pour toutes vos activités de plein air, recherchez les endroits ombragés. Et n'oubliez pas qu'à la plage, le parasol est utile mais il ne vous protège pas totalement à cause de la réverbération des rayons du soleil sur le sable.



PROTÉGEZ-VOUS en portant T-shirt, lunettes et chapeau

- Les vêtements (secs), même légers, filtrent les rayons UV et constituent la meilleure protection contre le soleil.
- Les lunettes de soleil sont indispensables. Privilégiez une forme enveloppante et assurez-vous qu'elles portent la norme CE (de préférence CE3 ou CE4) pour une réelle protection.
- Un chapeau protège les yeux et le visage. Prférez un chapeau à larges bords qui couvre également le cou.



APPLIQUEZ régulièrement de la crème solaire

- La crème solaire doit être appliquée en couche suffisante sur toutes les parties du corps non couvertes par des vêtements. Privilégiez les indices de protection élevés (indice 30 minimum, voire 50 pour des conditions extrêmes), actifs à la fois vis-à-vis des UVB et des UVA.
- Renouvelez l'application toutes les 2 heures et, bien sûr, après chaque baignade.
- Attention ! Ce n'est pas parce que l'on applique de la crème solaire que l'on peut s'exposer plus longtemps. Le seul écran total est le vêtement.



PROTÉGEZ encore plus VOS ENFANTS

- Les bébés ne doivent jamais être exposés au soleil.
- Enfants et adolescents doivent particulièrement se protéger. En effet, jusqu'à la puberté, la peau et les yeux sont fragiles et plus sensibles aux rayons UV. Les coups de soleil et les expositions répétées jusqu'à la puberté sont une cause majeure du développement de cancers de la peau (mélanomes) à l'âge adulte. Le cristallin, qui est transparent pendant l'enfance et l'adolescence, ne peut pas jouer son rôle de barrière naturelle contre les UV.

Ne vous exposez pas aux ultraviolets artificiels en cabine de bronzage.

Les ultraviolets peuvent provoquer des dommages irréversibles, et dans les cas les plus graves, mortels.

L'exposition au soleil présente des risques :

- Sur la peau, il provoque des coups de soleil, un vieillissement prématuré, des allergies et, dans les cas les plus graves, des cancers (mélanomes et carcinomes).
- Pour les yeux, des lésions graves peuvent apparaître à court terme comme une ophtalmie (un «coup de soleil» de l'œil), ou à plus long terme, comme la cataracte ou les dégénérescences de la rétine.

Tout le monde est concerné mais nous ne sommes pas égaux face au soleil. Vous êtes particulièrement fragile si :

- Vous avez la peau claire, les cheveux roux ou blonds, les yeux clairs et vous bronzes difficilement ;
- Vous avez de nombreux grains de beauté (plus de 50) ;
- Vous avez des grains de beauté congénitaux (présents dès la naissance) ou atypiques (larges, irréguliers) ;
- Vous avez des antécédents familiaux de mélanome ;
- Vous suivez un traitement médical ou prenez des médicaments qui peuvent vous rendre "photosensible", c'est-à-dire plus sensible au soleil.

Soyez donc très prudent au soleil. Faites examiner régulièrement votre peau par votre médecin traitant ou un dermatologue.

Profitez du soleil en toute sécurité

Nous profitons tous du soleil et en connaissons ses bienfaits : il dope le moral et favorise la fabrication de vitamine D. Cependant on oublie parfois qu'il peut présenter des risques. En France métropolitaine, c'est entre le mois de mai et d'août que le rayonnement solaire est le plus intense. Alors pour toutes vos activités de plein air, que vous soyez dans votre jardin, à la terrasse d'un café, à la plage, à la montagne ou à la campagne, lorsque vous faites du sport ou tout simplement lorsque vous vous promenez... protégez-vous, pour que le soleil reste un plaisir.



Les structures d'accompagnement à la création et à la reprise d'activités ainsi que leurs offres de services

STRUCTURES INTERVENANT SUR LE TERRITOIRE DE LA DLVA

STRUCTURE	ETAPE 1		ETAPE 2		ETAPE 3		ETAPE 4		ETAPE 5			
	PUBLIC CIBLE	Primo-accueil	Le marché et son environnement	Proposition d'offre de formation à la création	Foncier/ Immobilier d'entreprise et opportunités d'affaire	Etude financière et assistance aux demandes de financement	Information juridique / fiscale / sociale	Intervention financière	Tester son projet (ressources humaines, matériel, matériel)	Immatri-culation	Entreprendre autrement	Suivi post-creation
Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence	entreprises	x	x	x	x	x	x			x		x
Chambre de Commerce et de l'Industrie Territoriale	entreprises	x	x	x	x	x	x	x		x		x
Chambre de métiers et de l'Artisanat des Alpes de Haute-Provence	entreprises	x	x	x		x	x			x		x
Conseil Général des Alpes de Haute-Provence	associations et entreprises							x				
Conseil Régional PACA - Antenne des Alpes de Haute-Provence	associations et entreprises							x				
Réseau Pôle Emploi de Haute-Provence	entreprises	x						x				
Accès conseil BGE	associations et entreprises	x	x	x		x	x				x	x
ADIE (Nivert-Indit)	entreprises	x	x	x		x	x	x				x
Association de liaison petite enfance	associations	x	x	x		x	x				x	x
E.G.E.E	associations et entreprises	x	x	x		x	x				x	x
Initiative Haute Provence	entreprises	x	x	x		x	x	x				x
La Ligue de l'Enseignement	associations	x	x	x		x	x				x	x
MDE 04	entreprises	x	x		x	x	x					x
PILES	associations	x	x			x	x				x	x
Pays de Haute-Provence	associations et entreprises	x						x				
Sport Objectif Plus	associations	x	x	x		x	x				x	x
Diapason 04 couveuse d'entreprise	entreprises	x	x						x			
Mosaïque Coopérative d'activité et d'entrepreneur	entreprises	x	x		x	x	x					x
Petra Patrimonia	entreprises	x	x			x	x					x

(Rebelle à l'indie petit patrimoine).
SAFER



Qualité de l'eau du Verdon : eau qui arrive à la station de potabilisation



LA QUALITÉ DE L'EAU DU VERDON

La Société du Canal de Provence alimente principalement la région Provence-Alpes-Côte d'Azur grâce à l'eau du Verdon. Celui-ci prend sa source dans les Alpes à plus de 2800 mètres d'altitude. L'érosion de son lit a constitué un relief escarpé, les gorges du Verdon, qui protège naturellement ce milieu exceptionnel. L'eau est captée à la retenue de Gréoux à la prise de Boutre, en aval de la retenue de Sainte-Croix, pour alimenter les départements des Bouches-du-Rhône et du Var. Les Alpes de Haute-Provence sont alimentées via la prise des Pradelles en tête de la retenue de Sainte-Croix.

L'eau du Verdon est une eau moyennement minéralisée. Son transport dans les ouvrages artificiels de la SCP permet de conserver sa limpidité originelle (turbidité). La stabilité des propriétés physico-chimiques de l'eau du Verdon constitue l'autre qualité remarquable de cette ressource que le transport en canaux ou en conduite permet de conserver. L'eau reste relativement fraîche tout au long de l'année, ce qui lui procure de bonnes qualités de goût.

Transportée principalement dans des ouvrages hors d'eau (canaux) ou en conduites (galeries), l'eau est protégée des sources de pollutions diffuses. Aucun rejet d'eaux usées n'a lieu dans les ouvrages de la SCP. On observe en moyenne moins de 2 mg/l de nitrates alors que la réglementation prévoit une limite à 50.

Jusqu'à sa dérivation, la rivière du Verdon traverse essentiellement des zones sauvages où l'impact des activités humaines est lié au tourisme. Comme pour l'ensemble des polluants liés à l'activité humaine, la pureté de la ressource, associée à la protection que lui procurent les ouvrages de transport d'eau, explique la présence très rare de pesticides, même à l'état de trace.

Paramètres	Unités	Valeurs moyennes	Limite de qualité des eaux brutes* (pour comparaison) selon l'arrêté du 11 janvier 2007
PARAMETRES ORGANOLEPTIQUES			
Conductivité à 25°C	µS/cm	380 à 440	1000
COT (Carbone Organique Total)	mg/l	0.5 à 2	Non précisé
Couleur	mg/l	< 5	20
MES (Matières En Suspension)	mg/l	2 à 3	25
pH	unité pH	7.50 à 8.20	6.5 à 8.5
Température	°C	6 à 16	25
Turbidité	NFU	0,1 à 10	Non précisé
MINERALISATION			
Calcium	mg/l	45 à 70	Non précisé
Chlorures	mg/l	16 à 29	200
Magnésium	mg/l	4 à 7	Non précisé
Potassium	mg/l	1.2 à 1.7	Non précisé
Silicates solubles	mg/l	1 à 3	Non précisé
Sodium	mg/l	12 à 22	200
Sulfates	mg/l	30 à 40	250
TAC (alcalinité)	°F	11 à 16	Non précisé
TH (dureté)	°F	14 à 20	Non précisé
SUBSTANCES INDESIRABLES			
Ammonium	mg/l	0.02 à 0.05	0.05
Azote Kjeldhal	mg/l	< 0.8	1
Fluorures	mg/l	0.1 à 0.13	1.5
Nitrates	mg/l	0.5 à 2	50
Nitrites	mg/l	0.01 à 0.05	Non précisé
Orthophosphates	mg/l	0.05 à 0.22	0.47
OLIGO-ELEMENTS ET METAUX			
Aluminium	µg/l	10 à 30	Non précisé
Arsenic	µg/l	< 5	10
Baryum	mg/l	0.03 à 0.04	0.1
Cadmium	µg/l	< 0.4	5
Chrome	µg/l	< 1	50
Cuivre	mg/l	< 0.1	0.05
Cyanures	µg/l	< 10	50
Fer	mg/l	< 0.05	0.3
Manganèse	mg/l	< 0.01	0.05
Mercur	µg/l	< 0.1	1
Plomb	µg/l	< 5	10
Zinc	mg/l	< 0.05	3
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES			
Pesticides (individuels)	µg/l	< 0.1	0.1 (et total inférieur à 0.5)
HAP (total)	µg/l	< 0.05	0.2 au total
MICROBIOLOGIE			
E. Coli	UFC/100ml	0 à 20	20
Enterocoques	UFC/100ml	0 à 50	20

Tous les éléments minéraux (sodium, potassium, calcium et magnésium) sont présents en proportions intéressantes pour la consommation humaine et l'utilisation agricole. C'est une eau généralement ni agressive, ou peu, ni entartrante. Sa dureté est moyenne et ne nécessite pas de traitement pour adoucissement. Elle convient aux appareils ménagers. Grâce au pH et à l'équilibre de ces caractéristiques, cette eau présente peu de risques de provoquer la dissolution du plomb des anciennes canalisations privées qui n'auraient pas encore été mises aux normes.

Il n'y a pas de contamination de métaux lourds dans les eaux transportées du Verdon. Aucune trace de plomb n'est détectée. Tous les autres métaux sont en si faible quantité qu'ils sont pour la plupart indécélables.

La concentration en germes bactériologiques de l'eau du Verdon est très faible pour une eau de surface. Toutefois, de par son exposition partielle à ciel ouvert et aux particules de sédiments qui peuvent être charriées, elle nécessite d'être bien clarifiée avant désinfection. Cette désinfection est impérative si l'eau est destinée à la consommation humaine. Pour comparaison : valeurs guides catégorie A1 : 20 UFC/100 ml et A2 : 2000 UFC/100 ml (valeurs limites réglementaires correspondant à une filière de traitement simple et une filière avec traitement physique+ chimique+désinfection).

Comparaison des principales caractéristiques physico-chimiques et microbiologiques de l'eau du Verdon sur différents points de surveillance par rapport aux valeurs de référence définissant les eaux superficielles de catégorie A1 (Annexe II de l'arrêté du 11 juillet 2007). Les données sont issues des résultats d'autocontrôle de la SCP et de contrôles réglementaires. Certains paramètres pouvant faire ponctuellement l'objet de dépassement, ces informations sont non contractuelles, fournies à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de la SCP.

MIEUX COMPRENDRE

LES PRINCIPAUX PARAMÈTRES D'ANALYSE DE VOTRE EAU



La turbidité

La turbidité d'une eau est due essentiellement à la présence de matières en suspension finement divisées (argiles, limons...). L'unité officielle de mesure est le NFU (Nephelometric Formazin Unit).

Aspects sanitaires :

Le risque principal est dû à la présence de micro-organismes éventuellement fixés sur les matières en suspension et l'effet protecteur des particules pour les micro-organismes vis-à-vis du procédé de désinfection (oxydation chimique ou rayonnement ultraviolet).

La dureté de l'eau ou TH

La dureté est un des nombreux paramètres constitutifs de la qualité d'une eau (brute ou potable) et représente la teneur en calcium et en magnésium.

Aspects sanitaires :

Les eaux dures, dites calcaires, n'ont pas d'effet démontré sur la santé, mais présentent certains inconvénients comme l'entartrage des appareils ménagers, l'usure plus rapide du linge... A contrario, les eaux douces peuvent provoquer des effets indirects sur la santé en favorisant la dissolution d'éléments chimiques (plomb, fer, cuivre...) en particulier en cas de stagnation de l'eau dans les canalisations ; c'est pourquoi, après une fermeture prolongée de votre arrivée d'eau, il est conseillé de faire couler l'eau 5 minutes avant de la consommer.

Les nitrates

Les nitrates sont naturellement présents dans les sols mais en faible quantité. En forte concentration dans une ressource souterraine, ils indiquent une exposition aux fertilisants et potentiellement à des produits phytosanitaires.

Aspects sanitaires :

Les nitrates ont des effets néfastes indirects sur la santé. A forte dose et après transformation en nitrites dans l'organisme, ils sont un facteur de perturbation du transport correct de l'oxygène par les globules rouges (méthémoglobinémie) mais surtout de formation de composés cancérigènes (nitrosamines).

Le pH

Il indique le degré d'acidité de l'eau. Une eau dont le pH est inférieur à 6,5 est trop acide. Elle est dite alcaline si son pH est supérieur à 9. Proche de 7, le pH est neutre.

Aspects sanitaires :

La consommation par l'homme d'une eau trop acide contribue à l'affaiblissement du système immunitaire. En revanche, la consommation d'une eau alcaline est l'une des principales causes de la carie !

Le plomb

Le plomb est peu présent dans la ressource en eau naturelle. C'est en fait la corrosion des tuyauteries situées dans les réseaux intérieurs des bâtiments anciens et les branchements en plomb qui entraîne sa présence dans l'eau.

Aspects sanitaires :

A forte dose, le plomb est néfaste pour le système nerveux (saturnisme en particulier). Les personnes les plus touchées sont les enfants et les femmes enceintes.

Le fluor

Le fluor est un élément chimique de la famille des halogènes que l'on retrouve à l'état de grain de matière dans la nature.

Aspects sanitaires :

A faible dose, le fluor est un élément indispensable à la santé. Il protège les dents contre les caries en diminuant la solubilité de l'émail. A trop forte dose, le fluor pourrait provoquer des lésions dentaires (taches, dents cassantes). Ce risque est exclu en France compte tenu des doses admises pour l'eau potable.

Les pesticides

On citera notamment les herbicides, les insecticides, les fongicides. La présence de ces produits est liée à une mauvaise utilisation (fréquence trop élevée, déversements accidentels...) dans certaines activités. L'utilisation abusive de ces produits dans les jardins privés n'est pas sans impact non plus.

Aspects sanitaires :

Les effets sur la santé sont globalement néfastes mais difficiles à anticiper sur le long terme car liés à une consommation de doses très faibles et répétitives, avec des interactions possibles entre les différents pesticides. Ils sont susceptibles d'être à l'origine de cancers, de troubles du système nerveux et du comportement ainsi que des troubles de la reproduction.

Les éléments microbiologiques

Pour garantir la santé des consommateurs, l'eau ne doit pas contenir de micro-organismes pathogènes (bactéries, virus...).

Leur présence dans l'eau est en général liée à :

- la pollution récurrente ou accidentelle de la ressource ;
- l'absence ou le mauvais fonctionnement des installations de traitement ;
- l'altération de l'eau au niveau des équipements de distribution (canalisations, réservoirs...).

Aspects sanitaires :

Les effets sont en grande partie fonction de l'état général de santé du consommateur.

En général, ils provoquent des troubles gastro-intestinaux.



SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE



La Tholonet - CS 70084 - 13182 Aix-en-Provence CEDEX 5
Tél. 04 42 66 70 00 - Fax. 04 42 66 70 60 - www.canal-de-provence.com



Bureau Information 16-25ans Jeunesse



scolarité emploi prévention actualités
volontariat santé logement
formation service civique métiers vacances



Point Cyb

un espace d'accès et de
formation au numérique



BIJ - Point Cyb espace numérique

Accueil gratuit et anonyme du lundi au vendredi
de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, fermé le mardi matin

10 rue Arthur Robert - 04100 Manosque

04 92 87 61 37 - bij.manosque@wanadoo.fr

**BUREAU INFORMATION JEUNESSE
POINT CYB « Espace Jeune Numérique »**

10 rue Arthur Robert

1er étage

04100 MANOSQUE

BIJ : 04.92.87.61.37

bij.manosque@wanadoo.fr

Point Cyb : 09.66.12.84.68

pointcyb-manosque@orange.fr



point cyb

Deux accueils pour les
16-25 ans
en accès libre
ou
en accompagnement
GRATUIT

**Le Bureau Information
Jeunesse**, un espace d'informations
pratiques qui aborde tout sur tout, de
la formation aux loisirs en passant par
l'emploi, la santé et l'accompagnement
aux projets.

Le Point Cyb,

« Espace Jeune Numérique » propose :

- Accès libre à Internet pour s'informer, effectuer des démarches administratives en lignes, rechercher un emploi,....a vec la possibilité d'être aidé par un animateur multimédia.

Initiation gratuite (sur inscription) :

- à l'utilisation d'un ordinateur,
- à la bureautique : traitement de texte, tableur...,
- au multimédia,
- à Internet : navigation, création de sites Web, de Blogs, d'adresses e-mail....

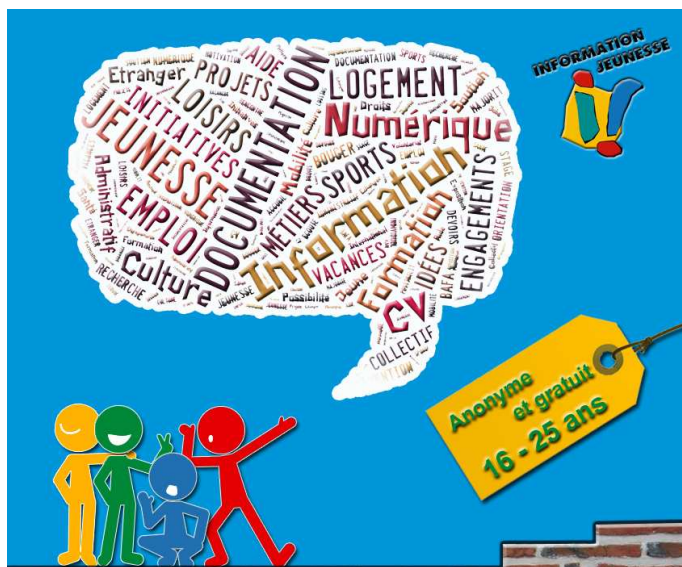
Des services :

- Aide à la rédaction de CV et lettre de motivation,
- Frappe de C V, rapports de stages, affiches...
- Aide à la recherche de job.

Horaires d'accueil :

Lundi	9h30-12h00 / 14h00-18h00
Mardi	14h00-18h00
Mercredi	9h30-12h00 / 14h00-18h00
Jeudi	9h30-12h00 / 14h00-18h00
Vendredi	9h30-12h00 / 14h00-18h00





Relais Infos Jeunes
RIEZ

Catherine vous accueille tous les jeudis

Place de la Mairie
(ancienne bibliothèque)
Horaires : 11h00 - 17h00
Contact : cpistoresi@dlva.fr
Tél : 06 11 23 74 80



Avec la carte **PASS'Jeunes**
du 1^{er} juillet au 31 août
voyage en illimité
sur les lignes régulières
départementales



Carte PASS'Jeunes : 15€
(valable pour les - de 20 ans)
disponible à bord des véhicules
ou auprès des transporteurs

Renseignements - Service transports : Tél. 04 92 30 08 00

CONSEIL
GÉNÉRAL
ALPES DE HAUTE-PROVENCE



Vous trouverez dans le village
les containers avec notre logo
actuellement devant l'école et
prochainement au café des
Alpes.

Qui sommes-nous ?

Une association départementale reconnue d'intérêt général, parrainée par Jean Marie Bigard.

Nos buts : aider les personnes handicapées dans leur quotidien par la participation au financement de matériel spécifique, permettre aux sportifs handicapés de pratiquer leur activité, aménagement de la maison ou d'un véhicule.

L'aide n'est jamais versée au demandeur, mais directement au fournisseur ou au prestataire de service.

Un euro récolté = un euro reversé

Les bouchons ACCEPTES sont :

- **les bouchons alimentaires :** eau, lait soda, huile, vinaigre, vin, compote, crème fraîche...
- **les bouchons ménagers :** liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assouplissants, aérosols...
- **les bouchons de cosmétiques :** déodorants, laque, parfum...
- **les bouchons de produits d'hygiène :** dentifrice, shampoing, produits douche...
- **les couvercles en plastique :** chocolat et café en poudre, nutella...
- **divers :** les boîtes de pellicule photos, les oeufs Kinder...
- **autres :** liège et faux liège

ATTENTION : les bouchons ne doivent pas dépasser 12 cm de diamètre.

Les bouchons REFUSÉS sont :

- **les bouchons de produits chimiques** hautement toxiques
- **les bouchons de sécurité :** détergents...
- **les bouchons de médicaments**

